



Mars 1972

Rapport
sur les

RELATIONS CANADIENNES

avec les pays de la

RÉGION DU PACIFIQUE

Le Comité
sénatorial permanent
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird, C.R.

Vice-président: L'honorable Allister Grosart



CANADA

Mars 1972

COMPOSITION DU COMITÉ
(1^{er} mars 1972)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird
Vice-président: L'honorable Allister Grosart
Les honorables membres:

Bélisle
Cassidy
Clerke
Choquette
Coutts
Croll
Eggar
Ferguson
Gosart

**Rapport
sur les
RELATIONS
CANADIENNES
avec les pays de la
RÉGION DU
PACIFIQUE**

Le
Comité
sénatorial permanent
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:
L'honorable John B. Aird, C.R.

Vice-président:
L'honorable Allister Grosart



CANADA

Mars 1972

Rapport
sur les
RELATIONS
CANADIENNES
avec les pays de la
RÉGION DU
PACIFIQUE

Prix \$1.00

N° de catalogue YC23-283/1-01

Ottawa, 1972

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par le Sénat

En vente à Information Canada

COMPOSITION DU COMITÉ

(1^{er} mars 1972)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Aird

Vice-président: L'honorable Allister Grosart

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Haig	McNamara
Cameron	Heath	Nichol
Carter	Lafond	O'Leary
Choquette	Laird	Quart
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Lang	Rattenbury
Croll	Lapointe	Sparrow
Eudes	Macnaughton	Sullivan
Fergusson	McElman	White
Gouin	McLean	Yuzk—(30)

Membres d'office: MM. Flynn et Martin

(Quorum 7)

NOTA: Les honorables sénateurs Hastings, Pearson et Robichaud ont été du Comité au cours de la troisième session de la 28^e Législature.

ORDRE DE RENVOI

(3^e session—28^e Législature, 1970-1972)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

* * *

(4^e Session—28^e Législature (1972))

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 22 février 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déferées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur

toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session sur les questions relatives à la zone du Pacifique soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

RAPPORT
 du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 relatif aux
RELATIONS DU CANADA
 avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<i>Introduction</i>	1
I <i>Les conditions fondamentales de la participation</i>	
A. <i>Prise de conscience et compréhension</i>	3
<i>Connaissance des langues: Enseignement et orientation</i>	4
<i>Centres d'études concernant l'Asie et la zone du Pacifique</i>	5
<i>Information du public</i>	7
<i>Échanges sportifs et culturels</i>	8
<i>Coopération scientifique</i>	9
B. <i>La coordination</i>	9
C. <i>La représentation</i>	11
II <i>Les intérêts économiques du Canada</i>	
A. <i>Tableau général</i>	13
<i>Le Japon</i>	13
<i>La Chine</i>	23
<i>L'Australie et la Nouvelle-Zélande</i>	25
<i>Autres pays</i>	26
B. <i>Nouveaux problèmes</i>	27
<i>Le mode d'approche canadien</i>	27
III <i>L'intérêt que porte le Canada à l'aide au développement</i>	
A. <i>Analyse raisonnée</i>	35
B. <i>Les voies régionales</i>	36
C. <i>Les programmes par pays</i>	37
D. <i>La coordination et la coopération</i>	38
E. <i>Le commerce, les investissements et le développement</i>	39
F. <i>L'action des organismes non gouvernementaux</i>	40

IV	<i>Les intérêts politiques et la sécurité du Canada</i>	
	A. Besoins régionaux et moyens d'action du Canada.....	41
	B. Rôles particuliers.....	43
	Protection des droits sur les côtes et dans les eaux territoriales.....	43
	Coopération et contacts militaires.....	44
	Aide à l'entraînement et à la formation militaires.....	44
	Maintien de la paix et surveillance de la trêve.....	45
	Principales conclusions et recommandations.....	47
	Appendice A: Liste des témoins entendus par le Comité.....	55

TABLE DES MATIÈRES

ROBERT FORTBOS

I	Les conditions fondamentales de la participation	
	A. Prise de conscience et compréhension	
	Connaissance des langues; Enseignement et orientation	
	Centres d'études concernant l'Asie et la zone du Pacifique	
	Information du public	
	Échanges sportifs et culturels	
	Coopération scientifique	
	B. La coordination	
	C. La représentation	
II	Les intérêts économiques du Canada	
	A. Tableau général	
	Le Japon	
	La Chine	
	L'Australie et la Nouvelle-Zélande	
	Autres pays	
	B. Nouveaux problèmes	
	Le mode d'approvisionnement canadien	
III	L'intérêt que porte le Canada à l'Asie ou à l'étranger	
	A. Analyse raisonnée	
	B. Les voies régionales	
	C. Les programmes par pays	
	D. La coordination et la coopération	
	E. Le commerce, les investissements et le développement	
	F. L'action des organismes non gouvernementaux	

INTRODUCTION

1. Le présent rapport, soit le second que le comité ait présenté au cours de la vingt-huitième législature, est connexe à une étude de la politique étrangère à laquelle s'est livré le Gouvernement de 1968 à 1970; il en est résulté d'ailleurs une série de six documents qui ont été réunis sous le titre générique de *Politique étrangère au service des Canadiens* et déposés à la Chambre des communes le 25 juin 1970. Le 8 octobre 1970, le Sénat a renvoyé au Comité un de ces exposés, intitulé «*La région du Pacifique*».

2. La région du Pacifique, telle que la définit le Livre blanc, englobe plus de vingt pays et territoires qui représentent plus du tiers de la population totale du globe. Le littoral ouest du Pacifique, qui s'étend sur des milliers de milles, se caractérise par une grande diversité culturelle, politique et économique comme en témoigne la liste des pays dont les noms suivent: Le Japon, la Chine, l'Indonésie, les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaysia, Singapour, le Vietnam du Nord et du Sud, les deux Corées, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie, Hong Kong, Formose ainsi que les territoires du Pacifique Sud.

3. Il est évident que le Canada ne peut adopter des lignes de conduite uniformes envers cette zone à caractère composite. Cependant, le Comité a constaté qu'il est non seulement possible, mais essentiel, pour le Canada de s'intéresser davantage à cette partie du monde qu'il doit considérer comme un ensemble et d'y multiplier sa participation. Jusqu'ici, on a considéré la situation du Canada, nation du Pacifique, comme une sorte d'accident géographique où le plus vaste océan du monde servait plus de barrière que de pont. Toutefois, l'essor fantastique des communications, des transports et de l'interdépendance globale lui a conféré une réalité capitale. Pour citer le Livre blanc: «dans cette perspective, les mots 'lointain' et 'reculé' ne sont plus synonymes.» Il importe, toutefois, de reconnaître que la plupart des grands mouvements de l'Histoire, qui se dessinent dans la région du Pacifique, se déroulent sans que le Canada y participe de façon marquante. Ce n'est probablement que du point de vue économique que le Canada peut être désigné à juste titre comme «une puissance du Pacifique».

4. Toute étude réaliste sur le rôle que joue actuellement le Canada dans la région en cause doit d'abord tenir compte de la sphère économique. C'est, en effet, le secteur qui a connu l'expansion la plus dynamique et la plus spectaculaire, car les échanges du Canada dans cette région ont doublé entre 1965 et 1970 jusqu'en 1971 et la balance commerciale est favorable à notre pays. Les avantages économiques directs qu'il en retire sont immenses, fait que renforce la saine diversification des relations commerciales du Canada dans l'ensemble.

5. Telle a été l'expansion de ses relations économiques fructueuses dans la région du Pacifique que le Canada a parfois perdu de vue bien d'autres intérêts

vitaux. Une nation ne saurait, en effet, entretenir longtemps des rapports avec d'autres pays sur le seul plan commercial, surtout quand les échanges penchent en sa faveur. La base des échanges est la réciprocité ainsi qu'une connaissance et une compréhension toujours plus grandes des pays partenaires. Dès qu'on s'attache aux intérêts d'une collectivité donnée, il faut accepter de plus lourdes responsabilités pour assurer le bien-être général de la région en cause. Les pays du Pacifique tiennent beaucoup à connaître le rôle que le Canada entend jouer dans l'établissement de la paix et de la sécurité dans toute la région et la mesure dans laquelle il coopérera au partage des bienfaits du développement économique avec les pays défavorisés. C'est à cet égard que le Canada se trouve maintenant à la croisée des chemins de sa politique dans le Pacifique.

6. Le Livre blanc renferme quelques réponses à ces questions. Depuis que le Sénat a renvoyé le document au Comité le 8 octobre 1970, celui-ci a eu l'occasion d'étudier l'application des lignes de conduites choisies. Comme le stipule le Livre blanc, «pour le Canada, comme pour bon nombre de pays de moindre importance dans la zone du Pacifique, le problème de l'avenir consistera à préciser certaines lignes de conduite et à élaborer les relations avec les divers pays en rapport avec leur capacité, tout en ne perdant pas de vue les objectifs communs pour toute la région (page 11). On s'est efforcé dans le présent rapport, de définir la participation du Canada à la communauté régionale du Pacifique et ce qu'il peut apporter.

I. LES CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA PARTICIPATION

A. Prise de conscience et compréhension

7. L'intérêt du Canada pour la zone du Pacifique, qui s'est manifesté avant la Confédération, s'est accru vers la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. «Toute-fois, comme l'a écrit un des témoins du Comité, la zone du Pacifique n'est que depuis peu au premier plan des préoccupations des Canadiens». L'intérêt qu'on portait aux affaires du Pacifique, comme le fait ressortir M. Kavic, était inégal, superficiel et se résumait trop souvent à des stéréotypes,—et il ajoute: «On en déduisait évidemment que le Canada n'avait aucun intérêt direct, aucun enjeu, dans la région du Pacifique, ce qui perpétuait une image de cette aire géographique toujours plus désuète faite à la fois d'ignorance, de préjugés et de faux renseignements.»

8. Depuis quelques années, on constate une amélioration, mais il n'est guère possible de remédier d'un jour à l'autre, ou par des demi-mesures, aux lacunes que révèle l'optique canadienne quant à la région du Pacifique. Il faut reconnaître que le littoral pacifique de l'Asie est, parmi toutes les zones de civilisation du monde, la moins connue au Canada. Même la simple communication s'avère plus difficile à établir qu'ailleurs. Les langues européennes, sont peu en usage dans bien des pays de la zone du Pacifique. Les langues inconnues et difficiles de cette partie du monde ont découragé la plupart des étudiants canadiens, même lorsqu'ils avaient la possibilité de les apprendre. En outre, forts de l'idée que nous nous faisons de l'Extrême-Orient, enveloppé depuis toujours de mystère et de légendes, nous n'avons pas su percevoir la formidable évolution qui se poursuit de nos jours surtout en Chine et au Japon. De plus, le Canada est en retard sur la plupart des autres pays développés du Pacifique (et sur un certain nombre de pays en développement de la région) en ce qui concerne une prise de conscience régionale, la connaissance des affaires du Pacifique et la spécialisation nécessaires.

9. Même dans les rapports commerciaux, le manque de connaissances approfondies constitue un problème constant et indéniable. Voici ce qu'en dit, dans son témoignage, M. Robert Bonner:

Mais lorsqu'on cherche, par exemple, à établir des relations d'affaires avec la Malaysia ou d'autres pays de l'Océanie, ou encore avec le Japon, on constate immédiatement que l'on ne connaît pas suffisamment les habitudes et la culture de ces pays. Or, cela constitue une véritable barrière psychologique qui entrave les relations d'affaires qui sont d'ordinaire faciles à établir. En d'autres termes, on est obligé de perdre beaucoup de temps pour lier connaissance et

En d'autres termes, lorsqu'on aborde la question du Pacifique, il faut tenir compte de considérations complexes relatives à la culture, à la langue et à l'histoire souvent mal connue de la région concernée; il serait maladroit de négliger ces facteurs qui peuvent constituer de sérieux obstacles; je précise une fois de plus que ces remarques ne s'appliquent ni aux pays de la zone occidentale du Pacifique ni, évidemment, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

10. Il est évident qu'un effort national général tendant à familiariser les Canadiens avec la région du Pacifique sera essentiel pour une participation canadienne plus étendue et plus fructueuse. A cette fin, les autorités fédérales peuvent offrir des encouragements et donner l'exemple, mais il faudra que tous les secteurs intéressés prêtent leur concours, c'est-à-dire les divers paliers gouvernementaux, le monde universitaire, celui des affaires et de l'industrie ainsi que les média de communication.

11. Le Livre blanc renferme plusieurs propositions dans ce sens, et il y a eu progrès surtout en ce qui concerne l'image du Canada dans ces pays. Le Comité a, toutefois, conclu qu'une gamme plus étendue d'initiatives locales dont on trouvera ci-dessous le résumé étaient nécessaires.

Connaissances des langues: Enseignement et orientation

12. L'enseignement des langues difficiles parlées dans la région du Pacifique, et plus particulièrement du chinois et du japonais, ainsi que les moyens financiers nécessaires, sont des facteurs importants de la présence active du Canada dans cette partie du monde. Ils manquent beaucoup à l'heure actuelle, et les Canadiens qui s'y rendent doivent souvent se fier à des intermédiaires non-canadiens. Ce qui n'est guère pratique en matière d'échanges internationaux dans les conditions actuelles.

13. Il est naturel de supposer que l'amélioration de l'enseignement des langues et de l'orientation dans ce sens profitera des ressources déjà existantes qu'offrent les universités. Toutefois, le Comité est convaincu que l'expansion de l'enseignement traditionnel des langues dans les universités n'ira pas assez loin pour répondre aux besoins actuels. La nécessité de former un plus grand nombre de spécialistes des questions du Pacifique est au premier plan dans l'ordre de priorité.

14. Le Comité a été déçu d'apprendre (par une réponse donnée à la Chambre des communes le 3 mai 1971) que le Gouvernement ne voyait pas l'opportunité d'une aide financière aux universités ou aux étudiants afin de favoriser l'étude des langues de la région du Pacifique. Étant donné son importance pour la nouvelle politique du Pacifique, un programme dans ce sens devrait être mis sur pied dès que possible. Le Comité est tout disposé à proposer certaines directives spécifiques et pratiques.

15. En canalisant d'abord ses efforts sur quelques excellents centres déjà existants (l'un se trouve en Colombie-Britannique, un autre dans l'Ontario et un troisième dans le Québec), le Gouvernement pourrait offrir des subventions spéciales afin de promouvoir l'enseignement du chinois et du japonais, en envisageant peut-être aussi, dans chaque centre, des cours pour l'une des autres langues parlées dans la région du Pacifique. Les subventions se répartiraient à parts sensiblement égales entre les traitements des professeurs (pour les études de langues supplémentaires et les cours intensifs d'été), et les bourses accordées aux étudiants (de toutes les régions du pays), tant pour les programmes universitaires avancés que pour les travaux sur place et les cours d'été intensifs. Une subvention annuelle de

\$50.000 pour chacun des trois centres transformerait rapidement la situation dans le pays en ce qui concerne le recrutement de personnes ayant la connaissance linguistique voulue.

16. En plus du recrutement que permettra cette réserve croissante de personnes possédant les aptitudes nécessaires (en spécifiant qu'une période de formation au travail sera peut-être requise) les services de l'État (tant fédéraux que provinciaux) et l'industrie auraient la possibilité de profiter directement des possibilités de formation offertes aux membres de leur personnel désignés à cette fin. Toutefois, étant donné leurs besoins particuliers, le Gouvernement et l'entreprise privée devront prendre des mesures à court terme pour remédier à la carence actuelle. Les services compétents du Gouvernement fédéral devraient nommer des fonctionnaires en Chine et au Japon en ne leur assignant qu'à peu près la moitié de leur tâche régulière, afin de leur permettre d'acquérir, par des méthodes intensives, la connaissance des langues requises. Il serait probablement avantageux de prévoir une organisation régulière dans ce sens (c'est-à-dire des contrats à long terme avec des professeurs ou des écoles) pour maintenir l'importance du programme. Les entreprises commerciales qui fonctionnent dans les régions en cause réaliseraient des bénéfices considérables en appliquant un programme analogue de stage à demi-temps (les employés étudiant le chinois seraient probablement affectés à Hong Kong plutôt qu'en Chine). Le Comité exprime le vœu que le Gouvernement prenne dès que possible des dispositions pour l'étude du japonais et du chinois et offre un certain nombre de postes à des représentants du monde des affaires et à des fonctionnaires provinciaux.

17. Une autre mesure générale tendant à relever d'une façon générale les aptitudes des Canadiens dans les langues en question consistera à se servir plus efficacement des connaissances qu'ils doivent à leurs origines ethniques diverses. Au moment du recensement de 1961, il y avait, dans notre pays, 60,000 Canadiens d'origine chinoise alors que presque 30,000 étaient d'origine japonaise. On trouve même à la deuxième et à la troisième génération au Canada des aptitudes remarquables en ce qui concerne la langue. Le gouvernement et les milieux commerçants qui ont affaire dans la région devraient bien se rendre compte de l'existence de ces réserves considérables de connaissances et d'aptitudes linguistiques et du milieu culturel en cause.

Centres d'études relatifs à l'Asie et à la Zone du Pacifique

18. Un aspect qui se rattache de très près à l'enseignement des langues de la région du Pacifique est la nécessité d'une étude approfondie de tous les éléments des grandes civilisations de cette partie du monde. Certaines universités ont créé des groupes locaux de spécialisation (*) et, en 1969, les étudiants en question ont fondé une société nationale d'études asiatiques. Dans le Livre blanc, le Gouvernement a annoncé son «intention de former un comité pour étudier, en consultation

(*) Les possibilités en matière d'études internationales et régionales ont fait l'objet d'une analyse au cours de l'enquête ordonnée par le ministère des Affaires extérieures et l'Institut canadien des affaires internationales. Le rapport, rédigé par M. Arthur R. Kilgour, qui a pour titre «Les ressources dont disposent les universités canadiennes pour l'étude des relations internationales», a été publié en 1969 et mis à jour en décembre 1970.

avec les provinces et les autorités universitaires, les modalités d'une contribution éventuelle de sa part pour développer l'enseignement, les bibliothèques, la recherche et les publications; l'accent serait mis sur le Japon et la Chine moderne». Aucune suite ne semble y avoir été donnée.

19. Le Comité juge essentiel d'intensifier la coopération nationale afin de pouvoir mieux utiliser les moyens existants et renforcer ceux qui se révèlent insuffisants. Il devrait y avoir, dans les universités canadiennes, des bibliothèques bien pourvues en ouvrages traitant de la région du Pacifique. Les universités devraient d'abord s'entendre sur certaines spécialisations, afin d'éviter le double emploi et de créer, à l'échelle nationale, d'excellentes collections à un coût acceptable. L'entente sur les spécialisations une fois conclue, l'établissement d'un inventaire national à jour et la possibilité de prêts entre bibliothèques permettrait à toutes les régions du pays d'utiliser les collections spécialisées.

Les ressources des bibliothèques en ouvrages traitant des affaires de la région du Pacifique une fois rationalisées, le Comité conseille au Gouvernement d'étudier l'opportunité de prévoir des subventions d'appoint pour que les bibliothèques puissent atteindre un niveau de premier ordre dans leur domaine spécialisé.

20. Le Gouvernement fédéral encouragerait considérablement les études sur la région du Pacifique, à un coût relativement modique, s'il offrait un petit nombre de bourses d'études supérieures, post-doctorales et de recherches aux universités canadiennes. Ce procédé donnerait aux études sur la région du Pacifique une base plus large et permettrait de constituer au Canada une réserve de jeunes spécialistes pour remplir des vacances éventuelles dans les cadres de la faculté. Six bourses d'études à cette fin (trois bourses d'études avancées et trois bourses d'études post-doctorales) coûteraient approximativement \$60,000 par an. Le Comité estime que cette dépense donnerait sous peu des résultats tangibles.

21. Il faudrait instituer, pour les pays de la région du Pacifique qui n'appartiennent pas au Commonwealth, des programmes de bourses équivalant à ceux du Commonwealth, afin de créer un mouvement d'universitaires entre le Canada et ces pays. Quelques bourses (dix par an, par exemple) qu'on accorderait à nos ressortissants, augmenteraient considérablement le nombre des Canadiens ayant les connaissances voulues. D'autre part, des bourses d'études au Canada offertes aux étudiants de la région du Pacifique (peut-être 15 par an) compléteraient les possibilités actuellement prévues sous les auspices du Conseil national de recherches et de l'Agence canadienne de développement international. Le Livre blanc mentionne un programme de cette nature (page 23), mais seulement en faveur des étudiants de la région du Pacifique. Il est évident qu'un mouvement réciproque serait des plus avantageux. Si l'on s'en tient à une formule semblable à celle du programme pour le Commonwealth, le coût total d'un pareil programme représenterait une dépense annuelle de \$60,000 pour le Canada.

22. La spécialisation intensifiée du milieu universitaire devrait aussi constituer un avantage plus direct pour la nation. Il faudra placer au premier plan, dans l'ordre de priorité, l'éducation permanente qu'a mentionnée M. John Howes dans son témoignage. «Les brèves périodes d'études, ou les cours, sur la région du Paci-

fique pour les personnes qui exercent déjà une profession ou sont dans les affaires», qu'il a cités à titre d'exemple, n'ont pas manqué de retenir l'attention des membres du Comité.

23. Une autre proposition de M. Howes, qui pourrait présenter un avantage considérable à un coût relativement modique, a trait à la compilation d'un annuaire national des institutions canadiennes et des personnes au Canada particulièrement compétentes en ce qui concerne quelque aspect de la région du Pacifique. La diffusion de cet annuaire dans les milieux officiels, commerçants et universitaires permettrait de constituer, sur le plan national, une réserve de talents et de spécialisation et de mieux utiliser les ressources disponibles. De même, il faut espérer que le Gouvernement appliquera bientôt les programmes de mutations et de détachements envisagés pour les fonctionnaires du service extérieur, les universitaires, professeurs et diplômés. De l'avis du Comité, ce serait là une expérience prometteuse. Ce personnel affecté à court terme, qui aurait des aptitudes spéciales pour les langues et dans d'autres secteurs, fournirait un apport utile aux missions en cause tout en parachevant sur place ses propres connaissances.

Information du public

24. L'entière participation du Canada à la communauté du Pacifique ne saurait s'accomplir par le seul intermédiaire de quelques personnes alors que la grande majorité des Canadiens resterait, d'une façon générale, mal renseignée et simplement exposée en ce qui concerne la région, aux reportages *sporadiques* des grands moyens de diffusion, «qui ne font état que des crises». Le Livre blanc mentionne la possibilité «d'une expansion spectaculaire» de la capacité canadienne d'information mutuelle avec les pays de la région du Pacifique. Certes, les organismes comme «Information Canada», la Société Radio-Canada et le Conseil national du film, devraient être encouragés à jouer un rôle toujours plus considérable dans ces échanges (comme l'indique le Livre blanc à la page 22), mais les média privés devront aussi prendre d'importantes initiatives.

25. Le volume et la qualité de l'information par diffusion massive se sont sensiblement améliorés les deux dernières années, ce qui est dû en partie, aux visites de dirigeants canadiens, à l'échange de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, et à la nouvelle accessibilité de ce pays aux journalistes et voyageurs de l'Occident. Il importera de retenir l'intérêt ainsi éveillé au-delà de l'enthousiasme que suscite une première «découverte» et d'approfondir progressivement la connaissance et la compréhension du public en ce qui concerne les affaires du Pacifique. Même si les grandes entreprises canadiennes de diffusion ne sont capables de maintenir leur activité d'information qu'à court terme, le Comité est convaincu que le Canada doit de plus en plus approfondir ses connaissances de la région du Pacifique par des nouvelles plus détaillées. Le Comité spécial du Sénat sur les communications de masse analyse, dans son rapport, le problème général de la «teneur canadienne» des nouvelles de l'étranger (voir plus particulièrement vol. I, pages 232-235). Le Comité voudrait que les média canadiens restreignent, en tout premier lieu, leur dépendance des services de nouvelles étrangers pour leurs reportages sur la région du Pacifique.

Échanges sportifs et culturels

26. Livre blanc indique (page 23) certains programmes pour intensifier les échanges dans ces domaines. Un secteur qu'il passe, toutefois, sous silence, c'est l'échange de visites de certaines équipes sportives. L'expérience récente (y compris les jeux Olympiques du Japon) ont démontré que grâce à des visites de ce genre, un grand nombre de personnes établissent entre elles des contacts amicaux et humains malgré les barrières linguistiques, culturelles ou politiques qui les séparent.

27. La participation du Canada (avec le Japon, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) aux Jeux du Pacifique le met en compétition sur le plan régional pour les épreuves de courses et d'arène. Comme le Canada doit être hôte de ces Jeux en 1973, on attend beaucoup de cet événement. Les Jeux du Commonwealth comportent aussi une compétition avec plusieurs pays du Pacifique. Les manifestations sportives bilatérales avec certains de ces pays sont de plus en plus nombreuses et se déroulent parfois au niveau des provinces ou des clubs. Les principaux sports pratiqués sont le natation, le rugby, le soccer (football), le hockey sur terrain, le basketball et le volleyball. Le tennis de table (ping-pong) a, évidemment, permis d'étendre les rapports athlétiques avec la Chine, il y a eu la tournée des équipes de badminton et les sports aquatiques seront probablement le deuxième domaine de compétition avec ce pays. Les principaux pays qui ont, jusqu'ici, pris part à ces échanges sportifs bilatéraux sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Il faut admettre que les sports les plus en vogue au Canada ne se pratiquent pas à grande échelle dans les autres pays du Pacifique, ce qui impose certaines limites aux échanges éventuels. Il y a toutefois lieu de relever que le hockey éveille de plus en plus d'intérêt au Japon et peut-être même en Chine. Une étroite coordination entre le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et certaines sociétés sportives privées devrait permettre d'étendre encore la portée de ces échanges (tant en ce qui concerne le nombre des pays participants que celui des sports en question).

28. Outre les échanges sur le plan des sports et de l'éducation un grand nombre d'autres rapports culturels permettent de compléter les échanges officiels et commerciaux que comportent les relations plus poussées du Canada avec les pays du Pacifique. Toutefois, dans ces domaines, la politique fédérale n'est qu'un élément de l'effort national et un programme fédéral concerté exigera l'étroite coordination d'un certain nombre de ministères et d'autres organismes.

29. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont les liens avec le Canada dans le domaine de l'éducation sont assez bien établis, n'ont, chose étonnante, que peu d'échanges culturels avec notre pays. Il est aussi possible et souhaitable d'étendre les relations avec le Japon, la Chine et les États francophones de l'Indochine. Étant donné l'importance du Japon, l'établissement d'un centre canadien de culture et d'information à Tokyo fournirait le point de départ pour l'expansion des rapports culturels. En ce qui concerne la Chine, des accords officiels seront peut-être nécessaires pour garantir la réciprocité des échanges. L'institution de centres culturels serait éventuellement utile en Australie et, en fin de compte, en Indochine.

30. Le genre d'échanges qu'il serait particulièrement souhaitable d'établir variera d'un pays à l'autre. Les secteurs suivants semblent, d'une façon générale, présenter des possibilités immédiates: Aide financière et autre en vue de l'échange de musiciens, d'orchestres, de ballets et groupes de danse ainsi que de troupes de théâtre; encouragement d'expositions d'art graphique, de films et de livres; encouragement de la coopération et de l'aide mutuelle dans les sphères du cinéma, de la radio et de la télévision, et d'exploration des possibilités d'entente de co-production dans ces domaines; appui financier et autres programmes de recherches culturelles dans certains secteurs comme l'anthropologie, l'archéologie et l'ethnologie.

Coopération scientifique

31. En ce qui concerne la coopération scientifique et technique, le Livre blanc reconnaît l'importance croissante des problèmes essentiellement transnationaux et envisage, d'une façon générale, de nouer des liens plus étroits avec les pays du Pacifique. Le Comité insiste sur l'importance de pareils liens, compte tenu surtout du rôle prépondérant que joue le Japon du point de vue des innovations technologiques, et des intérêts communs de l'Australie et du Canada dans les sphères de la science et de la technique. L'accord conclu en septembre 1971 entre le Canada et le Japon en vue de l'échange de renseignements techniques et d'une collaboration relative aux réacteurs nucléaires ainsi que la visite d'une importante mission canadienne scientifique et technologique au Japon en mars 1972 est un exemple encourageant de ce genre de coopération.

32. Le Comité voudrait souligner qu'une collaboration de cette nature sera de plus en plus nécessaire dans les relations internationales, et il semble bien qu'une liaison confiée à des spécialistes des diverses sciences et techniques et une représentation dans ce sens sont les premiers rôles que doit assumer le service à l'étranger du Canada, surtout à mesure qu'il progresse dans le sens de l'intégration.

B. La coordination

33.

Si nous sommes vraiment décidés, en tant que pays, à participer pleinement à la vie de l'immense communauté des pays du Pacifique, le Conseil croit fermement que nous y arriverons à la condition d'unir tous nos efforts. Des sociétés nationalistes homogènes comme le Japon comprennent mal que les représentants du Canada à l'étranger expriment des opinions différentes, ce qui, parfois provoque le désaccord. (11:23)

34. La citation ci-dessus résume peut-être, si l'on en croit le Conseil commercial Canada-Japon, d'une façon succincte le thème principal qui ressort de toute l'enquête du Comité. Divers témoins ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que, même dans les relations économiques où la participation du Canada est bien établie et très importante, notre pays souffre du caractère diffus et mal coordonné de ses transactions nationales. Une politique nationale visant une participation plus active dans les affaires de la région du Pacifique ne donnera guère de résultats pratiques, à moins que le Canada ne soit prêt à s'affirmer par une présente unifiée et à poursuivre une politique nationale logique et cohérente.

35. Pareille nécessité est en partie attribuable au fait que la région du Pacifique reste, pour la plupart des Canadiens, une «terre inconnue». Quand ils s'aventurent dans ce que le premier ministre a appelé «le nouvel occident», il est normal que les explorateurs canadiens (officiels, commerciaux ou théoriciens) partagent avec d'autres les avantages de leur expérience et de leurs connaissances particulières. Il s'avère aussi, comme l'ont fait ressortir les témoins, que, dans les rapports avec les deux géants de la région, c'est-à-dire la Chine et le Japon (et de plus en plus, avec d'autres pays), les relations politiques, commerciales et autres sont indivisibles.

36. Il est évident que ce climat crée le besoin d'un nouvel examen et une nouvelle façon d'envisager la situation de la part des Canadiens. La mission commerciale illustre le genre de technique requise pour en arriver à une collaboration constructive entre le gouvernement et l'industrie, et il est intéressant de noter que la mission canadienne qui a visité le Japon en janvier 1972 était la plus importante jamais envoyée à l'étranger. Comme l'a signalé M. Robert Bonner, la mission commerciale n'est, toutefois, qu'un premier pas. Il faut une collaboration soutenue dans les phases ultérieures. Alors que rien ne prouve que les installations gouvernementales et autres possibilités nécessaires à cette fin, font généralement défaut, il faut admettre que celles-ci devront faire face à un gonflement rapide de la demande dans les années à venir. «Les installations» posent, cependant, un moins grand problème que «l'état d'esprit». Les modalités de coopération entre l'industrie et le gouvernement souffrent encore d'un manque de connaissances réciproques et fréquemment d'une certaine méfiance. Un autre problème connexe est le manque de communication et de coopération au sein des entreprises canadiennes elles-mêmes. Si l'on en croit les témoignages, ces problèmes mènent à une «fragmentation coûteuse de l'effort» dans les relations du Canada avec les pays du Pacifique. On trouvera, dans un chapitre suivant traitant des «intérêts économiques du Canada», la mention de cas particuliers et un exposé des remèdes possibles à cet égard.

37. Il semble y avoir des lacunes de même nature dans les rapports entre les théoriciens qui s'intéressent à la région du Pacifique et les entreprises commerciales ou les ministères de l'État qui partagent cet intérêt. Là encore, il y a probablement, de part et d'autre, certains préjugés profondément ancrés qu'il faut évidemment extirper. Il faudrait, par exemple, établir des rapports institutionnels permanents entre la Société canadienne d'études asiatiques et les milieux d'affaires qui s'occupent d'échanges et d'investissements dans la région du Pacifique. Il en découlerait, entre autres, les avantages mutuels suivants: La mise au point de divers programmes «d'éducation permanente» pour les dirigeants d'entreprise; de meilleures occasions de se renseigner sur les possibilités qui s'offrent à certains diplômés en langues parlées dans la région du Pacifique et en études relatives à cette région, ainsi que sur la disponibilité de ces spécialistes; l'institution de bourses d'études à tous niveaux, de séries de conférences et de subventions de recherche; la promotion et la diffusion de publications canadiennes sur la zone du Pacifique.

38. Un autre moyen d'arriver à une participation nationale plus concertée aux affaires de la région du Pacifique est exposé en détail dans la brochure *Politique étrangère au service des Canadiens*. En effet, d'après ce Livre blanc, un sous-

comité interministériel des relations extérieures «se chargera aussi de la formulation du programme de mutations et de détachements entre le service étranger, d'une part, et les ministères, l'entreprise privée, la communauté universitaire, d'autre part». (page 4). Un document déposé à la Chambre des communes le 3 mai 1971, signale que le Gouvernement est encore «en train d'étudier» ce programme. Le Comité estime que de pareilles mutations pourraient être très utiles pour tous ceux qui s'occupent de familiariser certaines personnes avec les perspectives et les problèmes inhérents à d'autres secteurs. Il y aurait donc lieu d'appliquer les programmes en question aussi vite que possible.

C. La représentation

39. Un certain nombre de recommandations qui figurent dans les chapitres précédents ont trait à la concrétisation de la présence du Canada et de ses intérêts dans la région du Pacifique. Cette présence déterminera, évidemment, dans une large mesure, le succès de l'ensemble de la politique canadienne qui favorise une participation plus active. Les missions du Canada à l'étranger pourront s'acquitter d'une tâche essentielle en canalisant les renseignements et en organisant des rencontres personnelles; de cette manière le Canada pourra mieux connaître les autres régions du monde et les pays où elles sont accréditées auront une meilleure idée de notre pays. Les missions joueront aussi un rôle prépondérant dans l'affirmation d'une présence nationale mieux concertée et d'une politique nationale plus coordonnée. Les projets d'intégration des services canadiens à l'étranger aideront beaucoup à atteindre le deuxième but, surtout si l'on applique énergiquement le programme de mutations et de détachements du personnel.

40. Ainsi qu'on le soulignait dans le document sur la politique: «Puisque l'on prévoit que les rapports du Canada avec les pays du Pacifique s'intensifieront rapidement au cours des prochaines années, il devra songer à élargir sa présence dans cette région en y ouvrant de nouveaux bureaux.» (p. 19). Plus loin, on ajoutait: «le Gouvernement étudiera aussi l'opportunité d'étendre ses relations diplomatiques, au moyen d'accréditations multiples et peut-être aussi en ouvrant des ambassades ou des bureaux, dans les pays où les relations commerciales du Canada, ses investissements, son aide au développement et ses relations politiques et culturelles, sont susceptibles de prendre de l'ampleur.»

41. Le Comité se rend compte de la charge financière qu'entraînent ces décisions, puisque le gouvernement n'a pas été en mesure d'appliquer les recommandations qu'il formulait en juin 1970 concernant l'envoi d'une mission canadienne à la Barbade. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'étoffer de toute urgence notre représentation dans la région du Pacifique. Étant donné l'ampleur et l'importance des intérêts canadiens en jeu, il faudrait promptement élever la mission canadienne aux Philippines au rang d'ambassade et établir une ambassade à demeure en Corée du Sud.

42. Cependant, il faut aussi insister sur le fait que le renforcement de notre représentation officielle ne réduira pas pour autant la nécessité, pour les hommes d'affaires et autres représentants du secteur privé à établir des contacts sur place.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont été unanimes pour dire que rien ne pourrait remplacer l'expérience pratique dans la région du Pacifique ainsi que les contacts personnels. Certains ont vivement critiqué la manière d'agir des Canadiens dans le passé. Le Comité élaborera davantage ce sujet, mais il est peut-être opportun de citer déjà ici le témoignage de M. Lorne Kavic:

Cette indifférence du fabricant canadien semble trouver son origine dans un confortable sentiment de préférence pour les marchés des États-Unis et de l'Europe et une tendance à trop se fier aux services commerciaux canadiens pour faire le battage publicitaire nécessaire sur les marchés moins connus. Persévérer dans pareille attitude serait, toutefois, irréaliste, étant donné l'évolution contemporaine de la concurrence (1-10)

II. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU CANADA

A. Tableau général

43. Comme nous le disions au début du rapport, c'est surtout sur le plan économique que la région du Pacifique intéresse le Canada dont les relations économiques avec les pays de cette zone continuent à se développer très rapidement. Les exportations du Canada à destination de cette zone ont doublé; de 669 millions de dollars en 1965, elles sont passées à 1.4 milliard de dollars en 1971. Au cours de la même période, les importations canadiennes en provenance de cette zone ont passé de 406 millions à 1.2 milliard de dollars. Globalement, le commerce extérieur bilatéral du Canada avec les pays du Pacifique pour l'année 1971 (qui atteint une valeur de 2.6 milliards de dollars représente presque 8 p. 100 du commerce extérieur total du Canada et un tiers du commerce extérieur du Canada avec les pays d'outre-mer. Selon toutes les extrapolations existantes, le volume des échanges continuera à croître au même rythme pendant les années qui vont suivre, avec une balance excédentaire toujours en faveur du Canada. Par ailleurs, le flux des investissements canadiens vers les pays du Pacifique s'intensifie et le Japon lui aussi est devenu un nouveau pourvoyeur de capitaux, très important pour l'exploitation des ressources et le développement des industries canadiennes.

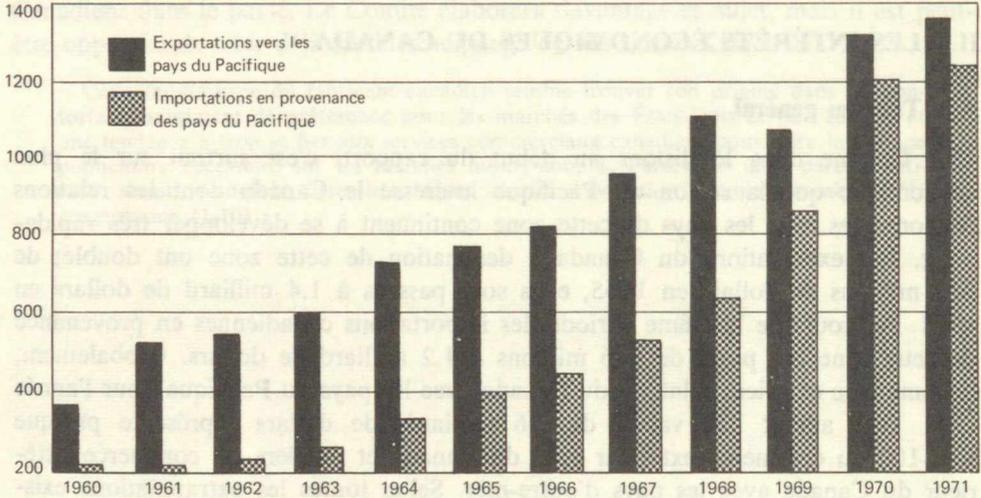
44. Malgré l'intensification des relations économiques du Canada avec les pays du Pacifique, le Comité croit que le Canada pourrait et devrait faire encore davantage en ce domaine et utiliser à fond dans cette région tout son potentiel national. Comme il apparaît de plus en plus clairement que la diversification et l'expansion des relations commerciales du Canada sont essentielles à son essor économique, il est inutile d'ajouter qu'il est urgent de prendre des mesures en ce sens. Du point de vue canadien, les immenses marchés en puissance que représentent les pays du Pacifique commencent à peine à être exploités. Si les Canadiens savent répondre aux nouveaux défis et saisir les nouvelles occasions qui s'offrent à eux dans cette région, l'économie du Canada s'en trouvera fortement raffermie.

Japon

45. Le Japon absorbe 60 p. 100 des exportations canadiennes vers les pays du Pacifique et la proportion est la même pour les importations en provenance de ces pays. Il est donc non seulement l'élément dominant du commerce du Canada avec la zone du Pacifique, mais il est à lui seul un partenaire commercial important—le Japon est actuellement le troisième marché d'exportation du Canada et il supplantera sans doute sous peu le Royaume-Uni en s'appropriant la deuxième place. Comme l'indique le tableau ci-dessous le Japon est aussi (après les États-Unis et le Royaume-Uni), le troisième fournisseur du Canada.

GRAPHIQUE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA (1960-1971)

(MILLIONS DE DOLLARS)

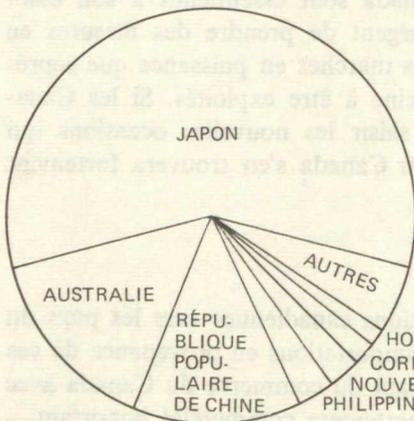


RÉPARTITION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA (1971)

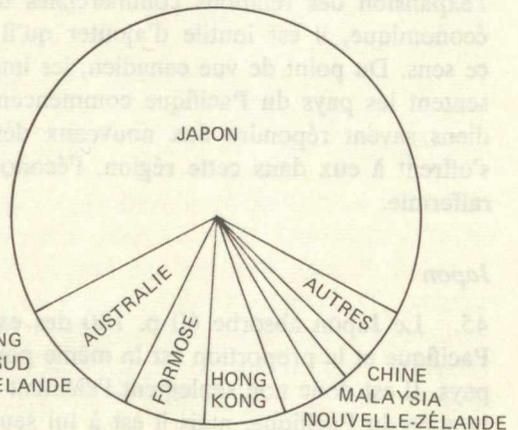
(MILLIONS DE DOLLARS)

Exportations vers les pays du Pacifique

Importations en provenance des pays du Pacifique



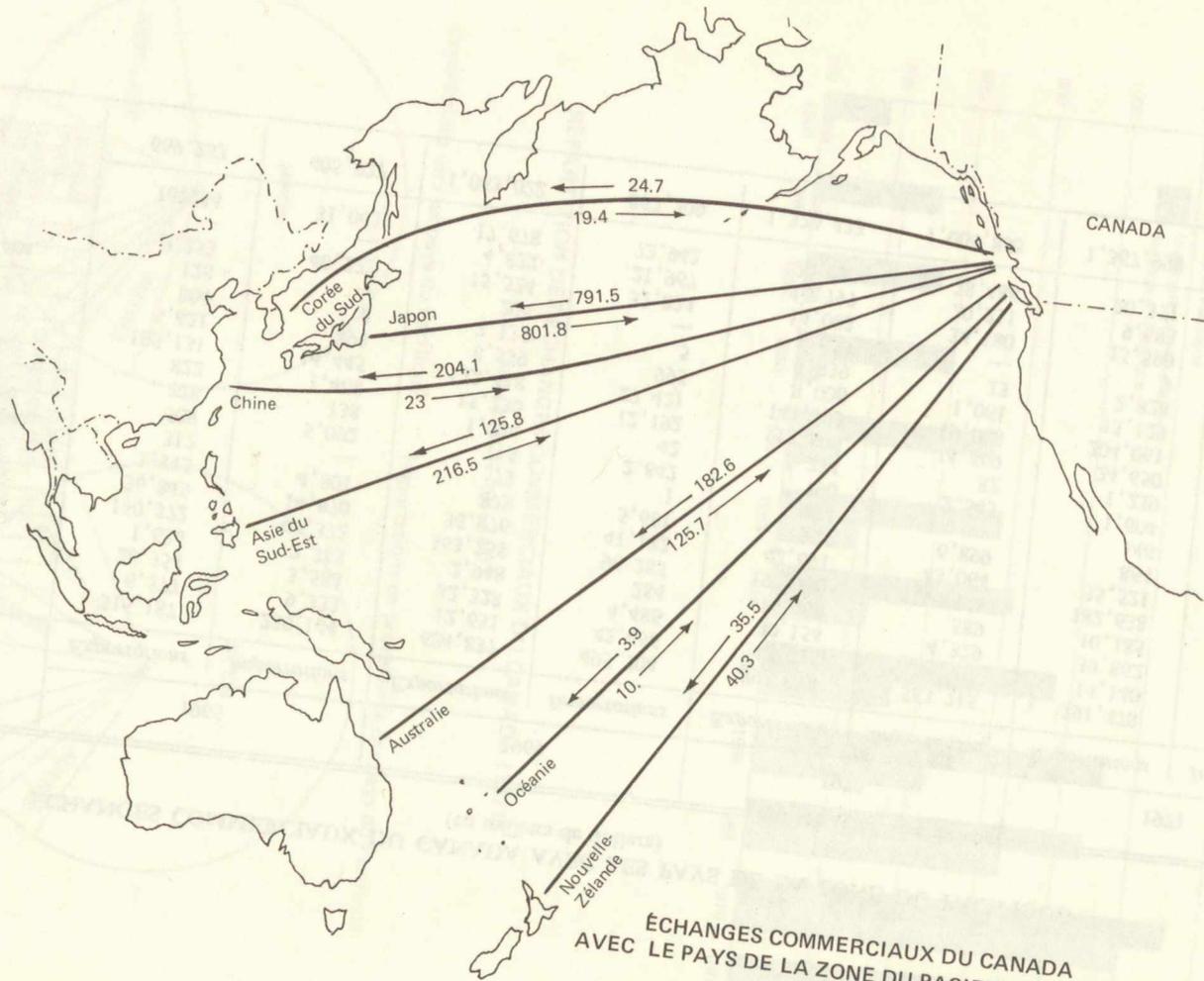
TOTAL - \$1,368



TOTAL - \$1,237

ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA AVEC LES PAYS DE LA ZONE DU PACIFIQUE
(en milliers de dollars)

	1965		1969		1970		1971	
	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>
Japon.....	316,187	230,144	624,837	495,704	793,079	583,715	791,478	801,842
Formose.....	6,577	9,333	12,631	42,456	18,315	51,936	14,140	80,717
Philippines.....	26,354	3,583	32,328	4,486	30,154	4,329	39,862	6,211
Indonésie.....	1,636	2,365	2,948	284	16,489	589	10,185	1,061
Australie.....	140,372	47,372	163,258	96,285	197,750	146,148	182,638	125,671
Nouvelle-Zélande.....	36,845	14,870	36,976	41,182	42,691	43,064	35,521	40,254
Îles Fidji.....	1,115	4,801	873	5,681	905	6,899	864	8,664
Océanie britannique.....	317	—	72	1	174	—	146	3
Polynésie française.....	508	5,092	715	2,842	790	2,545	1,604	1,280
Océanie É.-U.....	828	138	1,734	42	1,234	82	1,239	17
Corée du Sud.....	822	1,468	15,330	12,192	18,806	14,569	24,650	19,420
Chine.....	105,131	14,445	122,418	27,421	141,995	19,028	204,061	23,300
Thaïlande.....	5,621	899	8,539	995	8,006	1,061	13,129	3,011
Vietnam.....	804	2	2,135	5	3,839	13	2,828	7
Cambodge et Laos.....	128	—	204	—	653	—	9	10
Malaysia.....	9,253	40,272	15,524	32,824	14,003	34,180	15,590	26,864
Singapour.....	—	—	4,822	21,967	10,797	20,211	9,683	18,456
Hong Kong.....	16,734	31,043	17,678	72,942	20,753	78,486	20,371	80,187
Total.....	669,232	405,827	1,063,022	857,309	1,320,433	1,004,855	1,367,998	1,236,978



ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA
 AVEC LE PAYS DE LA ZONE DU PACIFIQUE EN 1971

(en millions de dollars)

46. LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU CANADA
1970 et 1971

<i>Destination des exportations</i>	<i>(en millions de dollars)</i>		<i>Provenance des importations</i>	<i>(en millions de dollars)</i>	
	1970	1971		1970	1971
États-Unis.....	10,641	12,149	États-Unis.....	9,905	10,949
Grande-Bretagne.....	1,480	1,361	Grande-Bretagne.....	738	832
Japon.....	793	791	Japon.....	582	802
Allemagne, République fédérale.....	384	319	Allemagne, République fédérale.....	371	429
Pays-Bas.....	277	235	Venezuela.....	339	388
Australie.....	198	183	France.....	158	213
Belgique-Luxembourg.....	190	181	Australie.....	146	126
Italie.....	184	210	Italie.....	145	157
Norvège.....	176	186	Suède.....	106	113
France.....	154	156	Suisse.....	81	86
Chine.....	142	204	Pays-Bas.....	79	76

47. Ces faits, ne montrent toutefois pas tout l'impact du commerce canado-japonais sur l'économie canadienne. La masse des exportations du Canada vers le Japon se divise entre quelques grandes catégories de denrées dont la production est, de surcroît, largement concentrée dans une seule région géographique. En 1969, par exemple, 76 p. 100 des exportations du Canada portaient sur les produits suivants: cuivre et dérivés du cuivre (21.8%); bois et dérivés du bois (20.2%), céréales (13.4%) et autres produits agricoles (10.7%); aluminium et produits primaires de l'aluminium (9.7%). Au cours de la même année, près de 80 p. 100 des exportations totales du Canada à destination du Japon provenaient de l'Ouest du Canada, c'est-à-dire: la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (52.5%), la Saskatchewan (13.4%), l'Alberta (10.8%) et le Manitoba (3.0%). Ce qui veut dire que si le commerce japonais est important pour l'ensemble de l'économie canadienne, il est essentiel pour les provinces de l'Ouest et les Territoires.

48. Contrastant avec ce tableau des exportations dans lequel la masse des produits exportés le sont sous leur forme la plus brute (3% seulement sous forme de produits finis), plus de 96 p. 100 des importations du Canada en provenance du Japon représentent un large assortiment de produits traités et manufacturés. La répartition géographique des importations canadiennes en provenance du Japon est également nettement différente de celle de ses exportations. L'Ouest du Canada a absorbé 26.4% du total de ces importations, l'Ontario et le Québec en recevaient ensemble 67 p. 100.

49. Le Comité croit que ces deux grands facteurs de la composition des échanges et de la répartition géographique doivent être pris en considérations dans toute discussion de l'ensemble de la balance commerciale du Canada avec le Japon. Comme le disait devant ce Comité le ministre de l'Industrie et du Commerce: «Nous sommes très satisfaits» du volume important des matières premières que

nous vendons au Japon, mais du fait que les Japonais nous vendent des produits manufacturés qui sont «source d'emploi, il ne serait ni logique ni acceptable d'exiger l'équilibre de la balance commerciale entre les deux pays».

50. En parlant ainsi, nous songeons à certains des grands points de notre politique qui sont l'enjeu des relations économiques canado-japonaises. Spécifiquement, les voici: le désir du Canada d'améliorer le traitement des produits qu'il exporte actuellement et de vendre une gamme plus étendue de produits finis; le mécontentement du Japon au sujet du déséquilibre de l'ensemble des échanges commerciaux et des restrictions imposées par le Canada à l'entrée sur son marché de certains des principaux produits d'exportation du Japon; enfin, les diverses préoccupations que font naître le flux bilatéral d'investissements.

Amélioration et diversification des exportations canadiennes

51.

Les Japonais visent, et ce n'est pas une critique que je leur adresse, à envoyer au Canada, par un navire japonais, une grue-terrassier construite au Japon, à l'acheminer vers la mine par chemin de fer canadien, bien entendu, à mettre un Canadien aux commandes de la machine, à exploiter le gisement et à envoyer le minerai au Japon dans des bateaux japonais. Ils cherchent donc à minimiser la participation du Canada et la valeur ajoutée canadienne. Cela ne me semble pas très avantageux pour le Canada et, je suis d'accord, ça l'est énormément pour le Japon. (p. 9:17)

52. Cette description pittoresque extraite du témoignage de M. T. J. Pope ancien fonctionnaire canadien des Affaires extérieures au Japon illustre un des éternels problèmes des industries extractives. La question du traitement des produits, tout comme celles des prix, des conditions de paiement et de livraison, occupe une place centrale dans la procédure de négociation. Les gouvernements s'en préoccupent à cause des «retombées» du problème du traitement des produits sur l'emploi et sur l'économie. D'autre part, presque tous les marchés internationaux de matières premières sont incertains et extrêmement compétitifs. De ce fait, le pouvoir de négociation de base des acheteurs et des vendeurs varie de temps à autre et d'un produit à l'autre. Il n'est donc ni réaliste ni souhaitable d'essayer d'imposer des normes de traitement inflexibles, applicables à toute la gamme des industries de transformation des matières premières.

53. En tenant compte de tous ces facteurs, le Comité a cependant conclu que, quelles que soient les considérations dont on ait tenu compte dans le passé, il n'est plus souhaitable (ni même nécessaire) que la masse (jusqu'à 65%) des marchandises faisant l'objet des exportations canadiennes soient expédiées au Japon, pour reprendre les termes du document définissant la politique du Canada, «sous leur forme transportable la plus brute et la moins profitable». Certains des témoignages déposés devant le Comité quant aux améliorations à espérer sont encourageants. Voici ce que disait à ce sujet M. Robert Bonner:

... étant devenu, au fil des ans, un fournisseur sûr et important de nombreuses matières premières nécessaires aux Japonais, le Canada peut, à juste titre, insister sur la nécessité d'améliorer de toutes les façons possibles la qualité de ses exportations.

Quand j'avais à traiter ce problème dans le cadre de la politique publique, j'ai examiné ces questions avec de nombreuses délégations japonaises. A l'époque, cette idée ne s'est heurtée à aucune opposition . . . Je pense donc, qu'il y a, de la part des Japonais, une reconnaissance franche de leurs aspirations légitimes, que nous pourrions formuler clairement. (p. 3:7)

54. Cette opinion est corroborée par le témoignage apporté par le Conseil commercial Canada-Japon. M. R. L. Houston, président de ce Conseil, s'est, en effet, exprimé en ces termes:

Il serait peut-être très intéressant que les fournisseurs de matières premières du Canada . . . fassent comprendre à leurs interlocuteurs japonais qu'ils souhaitent accroître le contenu canadien des livraisons. Que je sache, rien n'indique que les hommes d'affaires japonais s'opposeraient à ce que la transformation ou même la fabrication se fasse dans une plus large mesure au Canada. Évidemment, en pareil cas, il faudrait s'assurer que c'est rentable économiquement. (p. 17:7)

55. On a aussi fait ressortir que le Japon lui-même, tout en restant dépendant des matières premières de l'étranger pour ses industries, va certainement, au cours des dix ou des vingt prochaines années, s'orienter vers un stade de production technologiquement plus avancé. Ce facteur, associé aux problèmes de pollution et de pénurie de main-d'œuvre, nous porte à croire que l'industrie japonaise se montrera moins intéressée à traiter dans ses propres usines les matières premières et que «les investissements étrangers du Japon se feront davantage dans des entreprises exigeant une transformation toujours plus poussée des matières premières à l'étranger.» (p. 11:9)

56. Il appert de ce témoignage que le moment serait venu pour le Canada de commencer à redresser ce déséquilibre. Les griefs canadiens sont raisonnables et, pour diverses raisons, il est à prévoir que les Japonais se montreront de plus en plus conciliants. Toutefois, il n'est que juste que la première initiative parte du côté canadien. C'est ici que surgit le problème éternel de la «fragmentation». Des intérêts variés, y compris plusieurs secteurs de compétence provinciale sont en cause dans les industries de ressources en question. Les négociateurs japonais, qui sont en mesure de présenter des politiques nationales concertées, ne trouvent pas d'interlocuteurs semblables au Canada. Une compétition ouverte entre les fournisseurs et les juridictions empêche fatalement de définir et de faire appliquer des règlements ou des lois uniformes. Le Comité estime qu'il est urgent que les industries concernées et tous les paliers de gouvernement accordent la priorité à cette question et, prennent les initiatives qui s'imposent. Le gouvernement fédéral aura un rôle particulièrement important en matière d'uniformisation des règlements et en négociant des améliorations générales avec le gouvernement japonais.

57. Une politique concertée permettrait au Canada de faire jouer à plein les importants atouts dont il dispose: un climat économique et politique très stable permettant de garantir aux Japonais des approvisionnements suivis; des ressources abondantes et des réserves en certains produits; enfin des antécédents prouvés en matière de relations avec les entreprises japonaises.

58. En ce qui concerne la diversification des exportations canadiennes, le Comité a entendu des témoignages contradictoires quant à la gravité des problèmes du Canada et leur cause. Étant donné que moins de 3 p. 100 des marchandises

exportées par le Canada au Japon le sont sous forme de produits finis, le Comité estime que le problème est incontestablement sérieux. Toutefois, aucune explication simple n'a été offerte. Vu la structure de l'économie japonaise, il est fatal qu'une très large proportion des importations globales de ce pays se fasse sous forme de matières premières ou partiellement traitées. Cependant, de tous les pays industrialisés, c'est le Japon qui importe la plus faible proportion de ses importations globales sous forme de produits manufacturés (15%). Ce chiffre nous porterait à croire que l'opinion de l'honorable Jean-Luc Pepin est fondée lorsqu'il dit: «Au Japon, les barrières tarifaires et non tarifaires ont eu tendance à exercer un contrôle excessif sur les importations de produits manufacturés et à limiter dans une grande mesure la concurrence à l'importation».* D'autres témoins ont souligné que le Japon avait fait un grand pas dans la voie de la libéralisation de ses restrictions tarifaires, mais le Comité estime que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que ce processus soit accéléré et pour que les «barrières non tarifaires» du Japon, notamment les politiques de contingentement des importations et les restrictions quantitatives des importations soient supprimées.

59. Toutefois, les contrôles en question imposés par le Japon n'expliquent pas le fait que la proportion des exportations du Canada à destination du Japon sous forme de produits manufacturés soit si inférieure à la moyenne. Le Conseil commercial Canada-Japon prétend «qu'il existe des débouchés au Japon pour les produits manufacturés canadiens». «Il est probable», ajoute-t-il, «que si le Canada faisait preuve de plus d'imagination, du dynamisme et d'insistance pour offrir ses produits, il y a longtemps que cette proportion aurait été modifiée». (11:22) Plusieurs personnes attribuent cet état de choses à un manque «d'imagination et de combativité» de la part des hommes d'affaires canadiens, et le Comité en est arrivé à la conclusion que cette critique était fondée. Comme on l'indique au chapitre I, cette carence a pour origine une connaissance insuffisante de la zone du Pacifique et de son potentiel. Pour sa part, le professeur K. A. J. Hay a identifié une cause plus profonde, voire plus alarmante. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

... à la fin des années 60, le volume des produits ouverts vendus au Japon par tous les pays atteignait un milliard et demi de dollars. Ce n'est pas un petit marché. A l'examen de sa structure, on se rend compte que trois principaux fournisseurs l'alimentent depuis 15 ans: les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni.

... La raison pour laquelle le Japon s'intéresse surtout à ces trois fournisseurs se comprend aussi très facilement. Ils sont à l'avant-garde en matière d'investissement, de recherche et de développement; il n'a rien d'étonnant alors qu'ils soient les pays qui délivrent le plus grand nombre de brevets, les pays où naissent le plus d'idées et de techniques nouvelles chaque année.

... A moins de nous appliquer un peu plus à fabriquer des produits spéciaux hautement perfectionnés, il nous sera difficile de reprendre une partie substantielle du marché japonais de produits manufacturés ... (pp. 11:13, 14)

60. Ce problème relève, bien entendu, d'une des grandes préoccupations nationales concernant la situation économique générale du Canada et il a été longuement étudié par un autre Comité sénatorial. La position du Canada sur le

* Discours prononcé à la réunion annuelle du Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique, à Vancouver, le 14 mai 1971 (p. 8)

marché extrêmement concurrentiel du Japon semble démontrer encore davantage le rôle décisif des innovations scientifiques et technologiques pour la sauvegarde des intérêts commerciaux qui sont vitaux au Canada.

61. L'envoi d'une mission économique canadienne au Japon en janvier 1972 est un signe encourageant de la détermination du gouvernement canadien à s'attaquer, en collaboration avec le monde des affaires, à ces problèmes et à promouvoir le développement des relations économiques profitables et réciproques avec le Japon. Cette mission dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce était la plus importante du genre jamais envoyée à l'étranger. Elle a abouti à un examen détaillé des questions bilatérales demeurées en suspens et à d'importantes et nouvelles prises de contact entre les hommes d'affaires du Canada et du Japon. Les membres de cette mission ont aussi fait part de leur ferme intention de s'acquitter de toutes les tâches nécessaires qui en découlent en vue d'atteindre les résultats les plus concrets et les plus durables.

Sujets de préoccupation des Japonais

62. Il a été question de deux sortes de sujets de préoccupation japonais: insatisfaction au sujet de la balance commerciale globale favorable au Canada; grief selon lequel certains produits spécifiques n'ont pas accès au marché canadien.

63. Cette préoccupation générale a été évoquée plus haut. Il n'existe aucune raison de croire que le volume global des échanges bilatéraux devrait être parfaitement équilibré, surtout si l'on tient compte du fait que 96 p. 100 des exportations japonaises entrant au Canada sont des produits finis, alors que 3 p. 100 seulement des importations japonaises en provenance du Canada se classent dans cette catégorie. En 1971, en fait, un changement radical et soudain s'est produit dans l'ensemble de la balance commerciale. Les ventes du Japon au Canada ont augmenté de 38 p. 100 environ, alors que les exportations canadiennes du Japon diminuaient légèrement. On ignore encore si ces développements sont l'annonce d'une nouvelle tendance ou si elles résultent de circonstances temporaires. Comme M. Pepin l'a déclaré le 24 janvier 1972 devant le Club japonais de la presse: «Nous espérons que la diminution de nos exportations est temporaire et vous espérez que l'essor de vos exportations est permanent». Toutefois, quelle que soit la durée de ce phénomène, le Comité espère que la modification de la balance des échanges commerciaux canado-japonais détournera l'essence de la discussion du montant global des échanges vers les questions plus pressantes et plus pertinentes concernant la «qualité» de ces échanges.

64. Les griefs spécifiques des Japonais concernant les échanges bilatéraux avec le Canada visent spécialement les mesures «anti-dumping» et le système de restrictions volontaires en vertu duquel les Japonais acceptent de limiter leurs exportations pour certaines marchandises de manière à éviter de désorganiser le marché canadien. Toutefois, l'éventail des exportations japonaises auxquelles s'appliquent ces restrictions se rétrécit progressivement, ne laissant véritablement que les textiles comme sujet de contentieux. Bien entendu, la question des textiles

n'est qu'un aspect d'un problème plus large et elle a une grande importance sur le marché interne du Canada. M. Pépin a été des plus catégorique à ce sujet en affirmant:

En ce qui concerne ce produit, le Canada est sans doute le plus ouvert de tous les pays industrialisés, comme le démontre, par exemple, le degré de pénétration de son marché par les importations étrangères. Le Canada achète, par tête, dix fois plus de textiles du Japon que les pays de la C.E.E. ou le Royaume-Uni, près du double des importations par tête des États-Unis et du triple de celles de la Suède. En valeur, le Canada importe à peu près autant du Japon que toute la Communauté européenne—un marché de près de 200 millions de personnes (Discours prononcé devant le Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique, à Vancouver — p. 9).

65. Ces statistiques sont assurément impressionnantes et c'est en se fondant sur elles que le Comité croit que la politique canadienne actuelle sur les importations de textiles est raisonnable. Les critères de protection, dont entre autres, l'obligation pour les producteurs de présenter des plans de rationalisation à la Commission des textiles, sont conçus de manière à garantir que seuls les producteurs viables et compétitifs sur le plan international resteront en ligne.

66. Il y a un autre facteur dont il faut tenir compte dans toute discussion sur ce sujet pour le Japon: les textiles ne représentent qu'une proportion relativement faible et décroissante des exportations totales du Japon à destination du Canada (10.48% en 1969). Le gros des exportations japonaises consiste actuellement en marchandises de consommation durables diversifiées (42.53% en 1969) et en biens de production (34.64%). Par comparaison, les exportations de textiles et de vêtements sont infiniment plus importantes pour plusieurs des autres partenaires commerciaux du Canada de la zone du Pacifique. Certains d'entre eux entrent dans la catégorie de «pays en voie de développement» avec un équipement industriel moins diversifié et de ce fait ils méritent peut-être des considérations particulières. Il faut ajouter que le Comité n'a relevé aucune preuve permettant d'affirmer que l'on a abusé de la loi anti-dumping pour entraver les exportations japonaises vers le Canada.

Circulation bilatérale des investissements

67. Le Japon et le Canada ayant tous deux une économie qui se développe rapidement et qui a besoin de beaucoup de capitaux, il n'y a pas eu de forts courants d'investissement dans les économies réciproques, ni dans un sens ni dans l'autre. Le contrôle sévère exercé par le gouvernement japonais tant sur les investissements étrangers au Japon que sur les investissements japonais dans d'autres pays, a sans aucun doute été un facteur contribuant à cet égard. La situation est en train de changer maintenant et un volume d'investissement qui accuse une croissance régulière s'achemine maintenant dans les deux sens.

68. La valeur, dans les livres, des investissements japonais au Canada est estimés, (à la fin de 1969) à 110 millions de dollars et ils sont surtout centralisés dans les industries extractives. Le gros de ces investissements est sous forme de créances plutôt que par financement direct. Bien qu'une tendance semble se

dessiner vers l'accroissement des investissements de participation, les investisseurs japonais semblent faire preuve de souplesse et s'efforcent de répondre aux besoins individuels de chaque programme, leur principale préoccupation étant de s'assurer un approvisionnement régulier en matières premières. Ils ne cherchent pas à exercer un contrôle majoritaire sur les entreprises canadiennes et ils connaissent les avantages des entreprises à risques partagé. Dans ces conditions, le Comité estime que les investissements japonais peuvent être particulièrement bénéfiques pour l'économie canadienne et présentent en outre l'avantage de diversifier la source des capitaux étrangers.

69. Les investissements canadiens au Japon demeurent faibles et se répartissent entre quelques grandes firmes. Cependant, le gouvernement japonais est en train de libéraliser ses contrôles jusqu'ici sévères, et il y aura de plus en plus place pour certaines catégories d'investissements canadiens—bien qu'il soit peu probable que ceux-ci atteignent une grande proportion. Il est clair que des arrangements au sujet des entreprises à risques partagés deviendront quasi indispensables pour presque tous les investisseurs canadiens au Japon.

Coopération scientifique et technologique

70. De tous les pays du Pacifique, le Japon en particulier offre des possibilités exceptionnelles en vue d'une nouvelle coopération dans les domaines scientifiques et technologiques. La mission canadienne scientifique et technologique qui doit partir en mars 1972 au Japon et qui est dirigée par le Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie constitue la phase initiale d'une importante et nouvelle ère de coopération. Le Comité est d'avis que les Canadiens peuvent maintenant s'attendre à voir les contacts extrêmement profitable allant s'élargissant.

Chine

71. Un extrême intréêt pour le commerce sino-canadien a suivi la reconnaissance mutuelle des deux pays sur le plan diplomatique en octobre 1970, l'ouverture des ambassades et la visite fructueuse, en juin et en juillet 1971, de la mission commerciale canadienne conduite par l'honorable Jean-Luc Pepin, ainsi que les visites d'autres chefs canadiens et de groupes d'hommes d'affaires.

72. Deux faits dominants caractérisent le commerce sino-canadien: la très forte balance en faveur du Canada en 1970 (la valeur des exportations a été plus de sept fois égale à celle des importations) et l'importance des ventes de céréales par rapport à l'ensemble des exportations canadiennes (qui s'établissent bien au-dessus de 80% pour les 10 dernières années).

73. Évoquant les discussions qu'il avait eues à Pékin, M. Pepin a noté que les Chinois n'insistaient pas pour l'«équilibre de la balance commerciale entre la Chine et le Canada», «ce qui pour moi était un point très important», ajoute-t-il. S'il est déraisonnable de s'attendre à une balance commerciale parfaitement équilibrée, il est compréhensible que le déséquilibre actuel préoccupe les Chinois. Le déséquilibre en dollars n'est pas contrebalancé, comme dans le cas du Japon, par le volume important des produits manufacturés exportés vers le Canada. Les ressources de la

Chine en devises étrangères sont limitées et pour maintenir les importations à leur niveau actuel, elle essaiera de se procurer les devises dont elle a besoin en exportant au Canada.

74. Les exportations de la Chine vers le Canada portent sur une gamme très étendue de produits. Le volume total de ces exportations accuse une certaine croissance, et une forte proportion des importations du Canada en provenance de Hong-Kong—78 millions de dollars en 1970—sont probablement des réexportations en provenance de la Chine. Il a fallu conclure des arrangements pour freiner les importations de certaines catégories de textiles et de chaussures, mais ici encore les Chinois semblent avoir adopté une attitude très compréhensive face aux difficultés du Canada qui voit son marché perturbé par les importations à bas prix de revient. Il est probable que la Chine trouvera de plus en plus de débouchés au Canada pour ses produits, les voyages dans les deux sens et les foires commerciales étant de nature à multiplier les occasions de contact.

75. On a dit plusieurs fois au cours des témoignages que dans le passé le principal obstacle à la croissance des exportations aurait été l'éventail limité de produits chinois intéressant les importateurs canadiens. De l'opinion générale, basée sur l'expérience récente des foires commerciales, il semble que cette situation ait été rectifiée. On peut donc s'attendre à ce que cette croissance continue pour un large éventail de petits produits manufacturés et de textiles, ainsi que pour de nouveaux produits, y compris certains métaux. Les autorités chinoises s'attendent à voir les exportations vers le Canada prendre de l'expansion et ne prévoient aucun obstacle sérieux à des relations commerciales avantageuses pour les deux partenaires.

76. Depuis la première vente massive de blé, en 1961, la Chine a constitué chaque année un débouché important pour les céréales canadiennes et, partant, un stimulant constant pour l'économie des Prairies. Alors que l'incertitude dominait sur la plupart des marchés d'exportation ouverts aux céréales canadiennes, la Chine est restée un client fidèle du Canada et tout porte à croire qu'elle continuera à l'être. Selon toute apparence, les responsables de la planification chinoise ont décidé qu'il serait avantageux de continuer à importer une certaine proportion des besoins du pays en céréales. Vu la concurrence acharnée dont ce marché est l'enjeu, le Canada a bien tiré son épingle du jeu, puisqu'il est actuellement considéré comme le principal fournisseur de céréales. Depuis quelques années, le facteur politique semble être entré en jeu et le fait que le Canada ait pris de bonne heure l'initiative de reconnaître la Chine lui confère un réel avantage sur ce point. Au fur et à mesure que les rapports de la Chine avec les autres pays du monde occidental se normaliseront, le Canada doit s'attendre à faire face à une concurrence toujours plus serrée pour le marché chinois dans la plupart des catégories de produits. Toutefois, si la base de nos relations demeure inchangée, le Comité croit que les Chinois continueront à rester favorablement disposés envers les exportations canadiennes en général et resteront fidèles aux assurances qu'ils nous ont données d'accorder la préférence aux céréales canadiennes.

77. Le gouvernement canadien avait raison de ne pas s'attendre à voir la reconnaissance diplomatique de la Chine s'accompagner d'une relance instantanée des exportations, pourtant certains signes sembleraient indiquer que de nouvelles per-

spectives sont en train de s'ouvrir en ce domaine. La Chine nous achète actuellement des produits forestiers et des minerais et elle a promis d'envisager l'achat de machines et de matériel d'équipement canadien dans le domaine des transports et des communications. Elle envisagera aussi l'importation de produits de la technologie canadienne—équipement lourd, voire des usines complètes—et a accepté d'envisager la possibilité de faire venir en Chine des experts canadiens pour y travailler temporairement pendant la phase de mise en place et de développement. D'une manière générale, le Comité a conclu qu'il y avait de plus en plus place pour des relations économiques fructueuses entre le Canada et la Chine, tant dans l'immédiat qu'à long terme.

Australie et Nouvelle-Zélande

78. Trop souvent les Canadiens sous-estiment l'importance de leurs relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande; en 1970 l'Australie était le sixième client du Canada. Les exportations du Canada représentaient en valeur 197.7 millions de dollars. L'Australie se classait donc bien avant d'autres pays, comme la France, la Chine et l'URSS. Également significatif est le fait que 40 p. 100 de ces exportations portaient sur des produits entièrement finis, créateurs d'emplois et source d'autres avantages pour l'économie canadienne. Par tête d'habitant, la Nouvelle-Zélande est depuis longtemps un des meilleurs clients du Canada. Ses importations en provenance du Canada (qui en valeur représentent 42.7 millions de dollars) portent en grande partie sur des produits manufacturés et semi-finis.

79. Ces deux pays, la Nouvelle-Zélande en particulier traversent en ce moment une période d'incertitude économique en raison de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il sera important et ce, pour tous les partenaires, de maintenir les accords préférentiels existants entre le Canada et ces pays, pendant que se dissout le système du Commonwealth (ou régime préférentiel britannique). Tous les partenaires semblent se rendre parfaitement compte de cette nécessité qui, ces derniers temps, a fait l'objet de fréquentes discussions parmi les représentants des trois pays. L'initiative de 1970 consistant à créer des comités consultatifs mixtes avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande aura son utilité en fournissant un forum utile qui permettra aux trois partenaires de se consulter régulièrement au niveau des prises de décision sur les questions économiques.

80. En dehors du commerce bilatéral, de telles consultations seraient également profitables pour résoudre un certain nombre de problèmes économiques plus larges dans la région du Pacifique. Les trois pays se ressemblent à bien des égards et sont unis par de nombreux liens naturels. En tant que membre d'importance moyenne dans la communauté du Pacifique, la similitude de leurs moyens est encore renforcée par des intérêts communs tangibles, surtout dans le cas du Canada et de l'Australie. Les deux économies se ressemblent dans de nombreux domaines. Cette concurrence, si vive soit-elle, n'empêche pas une coopération utile, comme l'ont prouvé les efforts faits en vue de stabiliser le commerce international des produits agricoles. Cette expérience (ainsi que les précédents de coopération entre les pays producteurs d'autres denrées) peuvent et devraient être poursuivis. Le Canada et

l'Australie ont un intérêt commun pour un certain nombre de matières premières industrielles qui sont acheminées vers différents marchés communs. Il serait intéressant pour les deux gouvernements de se tenir en consultation étroite sur toutes les questions d'intérêt commun (par exemple les normes de traitement des produits) se rapportant à ce commerce.

81. Les investissements canadiens en Australie sont estimés à 400 millions de dollars. Ils se répartissent entre plusieurs industries d'exploitation des ressources manufacturières. Les témoignages devant le Comité portent à croire que ces investissements continueront à grossir. En ce qui concerne les investissements en général, le Canada et l'Australie ont là aussi des problèmes identiques et la mise en commun de leur expérience pourrait être de plus en plus utile.

Autres pays

82. La majorité des autres pays de la zone du Pacifique sont des pays en voie de développement ayant atteint des stades divers de progrès économiques. Parmi eux, plusieurs sont déjà importants pour le Canada sous le rapport des échanges commerciaux et des investissements, et plusieurs autres sont certains de le devenir dans l'avenir. Dans la mesure où ces relations économiques influencent l'ensemble des efforts tendant à faire progresser cette région, elles seront évoquées dans les chapitres suivants. Le Canada a, toutefois, tendance à jouir d'une balance commerciale favorable avec les moins développés de ces pays. Cela reflète certaines forces économiques naturelles, en plus de montrer, en certains cas, quel est le volume de biens d'origine canadienne, dont le commerce se finance par voie d'aide. C'est aussi un bon indice de l'ampleur des tâches qui surgiront si ces pays doivent être aidés à se débrouiller par l'accroissement de leurs exportations. Du même coup, évidemment, ils offriront aussi des débouchés toujours plus larges à toutes sortes de produits canadiens d'exportation.

83. Les pays plus industrialisés et les territoires de ce groupe, comme Hong Kong, Singapour, Formose et la Corée du Sud, maintiennent à des niveaux intéressants leurs exportations au Canada; ils ont dû mettre en œuvre des accords de restriction volontaire à l'égard de certaines denrées, de façon à ne pas perturber outre mesure l'industrie canadienne. En principe, les observations du Comité sur la protection contre certaines importations japonaises s'appliquent aussi à ces pays. Ces mesures de protection semblent se justifier dans certaines circonstances et à titre temporaire pour permettre la rationalisation de certaines industries de main-d'œuvre régionale qui risqueraient de souffrir sérieusement en cas de chômage.

84. En appliquant ces restrictions à des pays moins développés, il faut reconnaître qu'ils tendent à diversifier beaucoup moins leurs industries et sont donc d'autant plus tributaires des exportations en question. En conséquence, le Comité recommande que partout où existe la latitude voulue, on adopte une attitude généreuse quand il s'agit de limiter les importations en provenance de ces pays. (Voir pages 28, 29)

85. Les investissements canadiens se trouvent dans toute la région à différents degrés de concentration. De nouvelles sommes considérables peuvent être investies,

notamment en Indonésie et en Nouvelle-Calédonie. Selon toute vraisemblance, les investissements, surtout dans le cas des entreprises en association ou d'accords forfaitaires de gestion, seront un élément clé des futures relations économiques du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette région. Le lieu d'implantation des investissements canadiens et leur type détermineront largement le débit des échanges.

86. Une formule a remporté beaucoup de succès par le passé. Elle se révélera de plus en plus indispensable peut-être. C'est la méthode «d'entente globale» en ce qui a trait à la création de nouvelles industries. Sous l'empire de pareilles ententes, (qui ont été efficaces dans la mise en valeur des produits forestiers et des minéraux), les connaissances des Canadiens servent aux travaux de prospection, la relève étant assurée par la gestion, la technique, les machines et les capitaux. Normalement, ces ententes globales ouvrent des débouchés à la production de la nouvelle industrie, en plus d'accroître les chances de vendre des biens et services canadiens. Dans plusieurs de ces pays, il y a des domaines d'expansion (notamment les deux qu'on a cités) où des sociétés et des particuliers canadiens peuvent offrir beaucoup d'expérience et de connaissances.

87. Le Livre blanc esquisse quantité de mesures à prendre pour faciliter les investissements par les sociétés canadiennes. La négociation d'accords de double imposition, avec des pays du Pacifique, est une étape préalable. Vraisemblablement, de l'avis du Comité, le nouveau service d'assurance des investissements de la Société d'expansion des exportations sera largement utilisé par les investisseurs canadiens dans les pays en voie de développement du Pacifique. Le gouvernement déclare aussi «qu'il continuera de renseigner les entreprises canadiennes sur les projets de développement national et leurs perspectives; en outre, il s'assurera qu'elles sont bien informées de l'aide disponible en matière de financement des exportations.» (p. 19)

88. Toutes ces mesures, contribueront largement à encourager les investisseurs canadiens à assumer un rôle plus étendu. La dissémination des renseignements, en particulier, est une fonction essentielle dont on sous-estime trop souvent l'importance.

89. Les investissements dans ces pays font l'objet d'une étude plus détaillée au chapitre suivant.

B. Nouvelles questions

Le mode d'approche canadien

90. Au premier chapitre du présent rapport, on soulignait la nécessité d'améliorer la coordination générale entre les différents secteurs, si le Canada doit assumer un rôle plus actif et positif au sein de la communauté du Pacifique. Dans la sphère économique, qui est tellement au cœur même des relations actuelles dans leur ensemble, la nécessité d'améliorer la coopération (entre le secteur de l'État et celui des affaires, aussi bien qu'à l'intérieur de ces secteurs) est particulièrement urgente.

ACCORDS DE RESTRICTIONS VOLONTAIRES À L'EXPORTATION CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES PAYS EXPORTATEURS*
DE LA RÉGION DU PACIFIQUE
(Décembre 1971)**

<i>Pays</i>	<i>Année du premier accord négocié par le Canada</i>	<i>Mois du dernier accord conclu</i>	<i>Durée du dernier accord</i>	<i>Nombre de restrictions</i>	<i>Articles textiles en coton (ou contenant un minimum de 50 p. 100 de coton)</i>	<i>Articles en textiles autres que le coton</i>	<i>Produits non textiles</i>	<i>Clauses particulières</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
République populaire de Chine	1963		août 1970–juillet 1971	11	fil de coton, tissu, taies d'oreillers, draps, chemises, blouses, pantalons et shorts	tissus, serviettes, vêtements en tricot, chemises, blouses pantalons et shorts	gants, au moins partiellement de cuir, pour hommes et garçonnets	—
Hong Kong	1961	août 1971	oct. 1971–sept. 1972	8	tissus, serviettes de toilette, chemises, blouses, vêtements de nuit, pantalons et shorts, fil de coton	chemises, blouses, pantalons et shorts, chandails (laine et fibre synthétique)	—	Hong Kong autorise les exportations et fournit les statistiques mensuelles concernant les livraisons sous licence.
Japon	1960	oct. 1971	janv. 1971–déc. 1971	9	tissu, taies d'oreillers, draps, blouses, chemises, pantalons et shorts	tissu de nylon, blouses, chemises, tresses élastiques, pantalons et shorts, taies d'oreillers, draps, fil et fibre de polyester	lampes de réception pour radio et téléviseurs; modèles fabriqués au Canada seulement.	«Le gouvernement japonais essaiera par tous les moyens à sa disposition d'inciter les fabricants et exportateurs japonais à planifier leurs livraisons de manière à empêcher une concentration exclusive sur un article couvert par les contingents.»
République de Corée	1967	juillet 1971	janv. 1971–déc. 1971	9	étoffes tissées à compte en chaîne élevé; fil de coton, taies d'oreillers, draps, chemises, blouses, pantalons et shorts; vêtements de nuit	tissu de nylon, tissu worsted, chemises et blouses tissées, chemises en tricot, pantalons et shorts, taies d'oreillers, draps, vêtements de nuit, tissu polyester	—	«Le gouvernement de la Corée a consenti à garantir la livraison de produits contingentés.»

Macao		déc. 1970	janv. 1971– déc. 1971	5	vêtements de composition textile diverse: chemises tissées, pyjamas, chandails et chemises en tricot, pantalons et shorts	—	La livraison d'articles contingentés exige une licence d'exportation.	
Malaisie	1968	déc. 1969	sept. 1969– août 1971	2	chemises, pantalons d'hommes	chemises, pantalons d'hommes	—	Un échange de données statistiques est prévu.
Singapour	1968	déc. 1970	janv. 1969– déc. 1971	3	chemises, pantalons et shorts, serviettes de coton	pantalons et shorts, chemises tissées	—	Un échange de données statistiques est prévu.
Tai-Wan	1963	nov. 1969 (déc. 1970)	oct. 1969– oct. 1971	6	tissus de coton, che- mises tissées, vêtements de nuit, pantalons et shorts, (draps et taies)	pantalons et shorts, chemises tissées, (draps et taies)	—	—

*SOURCE PRINCIPALE: Données colligées par le professeur Klaus Stegeman pour une publication à paraître prochainement dans le cadre d'une étude effectuée pour la *Private Planning Association of Canada*.

**Les négociations sont en cours pour les accords expirés en décembre 1971. Les indications figurant aux colonnes 2 à 8 concernent les accords les plus récents depuis décembre 1971.

91. L'amélioration des communications est une condition essentielle au départ. Elle fait l'objet d'une recommandation dans le Livre blanc. Il y est dit que «le gouvernement accueille avec satisfaction la collaboration active des intérêts privés engagés dans le Pacifique.» Le texte ajoute: «Grâce au Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique», on peut déjà faire part de ses vues aux divers gouvernements pris individuellement ou conjointement.» (p. 19) Il est clair toutefois que les canaux actuels n'ont pas été tenus pour suffisants. Le gouvernement poursuivait en ces termes:

Le Gouvernement canadien est prêt à étudier, en collaboration avec les autres intéressés, la mise sur pied d'un Comité consultatif économique du Pacifique; ce Comité réunirait les intérêts privés, la communauté financière et des représentants gouvernementaux, dans le but de tirer le meilleur profit des possibilités de commerce et d'investissement qu'offre la région du Pacifique. (p. 19)

92. Le Comité regrette qu'on n'ait pas donné suite à pareille suggestion, apparemment. En traitant avec le Pacifique, en particulier, il est essentiel de maintenir le genre de dialogue nourri et continu qui exige un solide appareil d'organisation. Selon le Comité, le Conseil canadien de coopération économique du Bassin du Pacifique* (CCCEBP)—qui a déjà noué des relations au niveau international et qui est parrainé en commun par l'Association des manufacturiers du Canada et la Chambre de commerce du Canada—devrait pouvoir fournir des représentants compétents des affaires canadiennes pour dialoguer en permanence avec les gouvernements. Le CCCEBP forme un réseau spécialisé de comités, et d'après le témoignage de M. K. H. J. Clarke, alors président du Comité canadien, il a solidement établi la base d'échanges de vues avec les gouvernements (voir pp. 4: 33-34). Si l'on peut donner l'assurance que la représentation du CCCEBP est assez large, nous recommandons que ce Comité et le gouvernement entreprennent de concert d'adopter des mesures pour que les consultations se poursuivent sur une base ferme et régulière plutôt que d'essayer d'établir un nouveau conseil consultatif.

93. L'amélioration des communications et la continuité des consultations ne sont toutefois que des préliminaires au genre de politique économique concertée dont le Canada a besoin dans le Pacifique. Au Comité, tout au long des discussions sur les relations économiques avec le Japon, on a clairement laissé entendre que le Canada a toujours été dans une situation désavantageuse en traitant avec une entité nationale fortement intégrée et dynamique. Des problèmes connexes surgissent quand il s'agit de commercer avec les sociétés chinoises de commerce à monopole d'État. Ailleurs dans le Pacifique, a-t-on signalé, les plus grands avantages économiques seront probablement réservés aux pays qui peuvent réunir et mettre en œuvre des ensembles complexes d'investissements assortis d'aide et de commerce. Le Canada est uniformément dépourvu de presque toutes les caractéristiques nécessaires à l'heure actuelle, et «la dispersion des efforts» est la règle.

94. Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de l'adaptation requise. On a demandé à M. G. H. D. Hobbs de Cominco Ltée s'il ne suggérerait pas de «restructurer toute l'économie canadienne selon la méthode suivie par certains de ces autres pays (notamment le Japon). Il a répondu que:

* L'organisme a changé de nom en mai 1971.

.....toute situation économique comporte des éléments actifs qui entraînent des changements. Il ne fait pas de doute que les marchés du Pacifique exigent une collaboration plus étroite entre l'industrie et le gouvernement, ainsi que la mise en place d'institutions qui verront à ce que la fusion nous apporte des avantages à la mesure de notre effort maximum. Nous avons affaire à des concurrents extrêmement habiles et très différents de ceux qui œuvrent en d'autres parties du monde. (p. 6:17)

95. Une adaptation qui s'impose est celle d'en arriver à une normalisation nationale et d'appliquer les conditions exigées pour le traitement des ressources exportées. La solution des problèmes de compétence en cause sera peu de chose au regard des frais élevés qu'entraîne pour l'économie nationale, le maintien de la situation actuelle dont on ne saurait se satisfaire.

96. Voici une autre considération fondamentale à l'égard de toute tentative qui vise à étendre et à accroître les relations économiques du Canada dans une région: il s'agit d'incitations et d'autres stimulants que le gouvernement devrait offrir à l'industrie canadienne. Ces encouragements vont d'un climat fiscal qui, de façon générale, favorise les exportations et les investissements à l'étranger par les sociétés canadiennes, à un certain nombre de programmes précis d'incitations financières, y compris l'assurance des crédits à l'exportation, le financement des exportations et l'assurance des investissements étrangers. Il est essentiel que les entreprises canadiennes reçoivent du Gouvernement des encouragements tout à fait comparables à ceux que fournissent d'autres pays. Un certain nombre de témoins ont donné à entendre que tel n'est pas le cas actuellement. Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie d'urgence les encouragements dont disposent les hommes d'affaires canadiens dans la région du Pacifique, en vue d'assurer sans relâche une correspondance (surtout dans les programmes d'incitations aux exportations) avec les programmes disponibles dans les pays concurrents. Comme on l'a souligné plus tôt dans la région du Pacifique la concurrence est très vive. Il est donc essentiel de supprimer ou de surmonter les obstacles qui entravent inutilement le dynamisme des réalisations canadiennes.

97. Une autre suggestion de grande portée et qui a reçu l'accord de nombreux témoins est celle qui consiste à créer au Canada des organismes analogues aux sociétés japonaises de commerce. Ces sociétés, qui ont des responsabilités et des connaissances spéciales, en matière de commerce et de représentation outre-mer, sont toutes soit affiliées soit intégrées à un large éventail de sociétés de production, de transport et de finances. Elles peuvent ainsi sans interruption maintenir un réseau de représentants à travers le monde et mener à terme des transactions d'exportation jusqu'à l'étape de la livraison effective. Dans l'exercice de ces fonctions, elles acquièrent une masse de renseignements économiques et se familiarisent avec la situation des pays où elles déploient leur activité.

98. Le contraste avec le statut des firmes canadiennes est saisissant. En traitant avec des maisons japonaises, par exemple, la plupart des petites sociétés canadiennes (et certaines grandes) sont même dépourvues de leurs propres services de traduction; elles sont parfois obligées de ne s'en remettre qu'à l'interprète de l'autre partenaire. Les renseignements d'ordre économique sont parfois déficients, par comparaison.

99. La formation de grandes sociétés canadiennes de commerce pour remédier à pareille carence ne sera pas une tâche facile. Selon certains témoins, les sociétés japonaises sont essentiellement un phénomène propre à leur pays, une plante indigène qu'on ne saurait transplanter. Toutefois on peut trouver ailleurs dans le monde des sociétés de commerce analogues.

100. Il faudra aussi des études minutieuses pour déterminer au juste la forme des organismes qui s'insèrent dans le contexte canadien. Dans certaines industries canadiennes, les ententes d'exportation entre les producteurs pourraient permettre d'obtenir le résultat souhaité. Dans d'autres cas, il faudra aussi une structure de société de commerce peut être nécessaire pour fournir des renseignements sur le marché, des services de négociation et des connaissances, comme pour coordonner la production, la distribution et les ventes.

101. Même si tous les témoins que le Comité a interrogés à ce propos prônaient la mise en place des nouvelles structures dans le secteur privé, ils ne pouvaient évoquer la moindre probabilité d'action immédiate. De telles sociétés de commerce exigeraient l'étroite collaboration des gouvernements du Canada. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral prenne les premières mesures en vue de les organiser. Il faut de toute évidence obtenir tout l'appui du secteur privé. Le Comité recommande donc que la formation de nouvelles structures commerciales du genre soit la première chose dont discute le Comité consultatif économique du Pacifique, lorsqu'on l'aura formellement créé. D'ici là, le gouvernement devrait étudier à fond tous les genres de structures dont on se sert ailleurs et les dispositifs de rechange qui sont à la portée du Canada. Il faudrait aussi avoir des entretiens préliminaires avec le comité canadien du Comité de coopération économique du Bassin du Pacifique et l'autres groupements intéressés.

102. La coopération entre le gouvernement et le monde des affaires en ce qui concerne le parrainage des missions commerciales est impérative. Suivant la promesse du document d'orientation, ce genre de promotion est en voie d'accélération; le va-et-vient des hommes d'affaires s'accroît, les dépenses s'accroissent fortement au chapitre des missions et des foires commerciales. La politique de sélectivité dans la promotion devrait en porter l'efficacité au maximum.

103. Il est aussi pertinent de se demander pourquoi il y a une institution comme le Conseil commercial Canada-Japon dont le siège se trouve à Ottawa, alors que nul organisme comparable ne se trouve à Tokyo. La réponse inévitable semble être que le monde des affaires japonais s'est montré énergique dans les initiatives qu'il a prises, l'intérêt qu'il a manifesté et l'appui qu'il a fourni, alors que nulle impulsion du genre n'est venue de ses homologues canadiens (voir p. 11:12). De l'avis du Comité, le Canada a besoin, beaucoup plus que le Japon, d'un tel moyen de communication. Les hommes d'affaires canadiens devraient faire une étude poussée de ces constatations et y donner suite.

104. Les relations mutuelles entre les nations du Pacifique se sont développées à un rythme impressionnant. L'importance économique croissante du Japon pour le Canada a été démontrée dans les sections antérieures (le Japon est aussi devenu

le partenaire commercial le plus important de l'Australie). Les relations économiques entre le Japon et les États-Unis, même si elles ont connu des périodes difficiles, ont pris une envergure décisive pour les deux pays. A cause de ces liens qui vont se raffermissant (sans parler de la complémentarité naturelle des économies mentionnées), il n'est pas étonnant que des observateurs aient fortement songé à des associations économiques régionales plus étroites (et formelles). Une proposition en ce sens émanait de M. Miki, ancien ministre des Affaires étrangères du Japon. Même si la «théorie Miki» n'a jamais été définie avec précision, elle se réclame d'une notion fondamentale qui a fait l'objet d'un accueil enthousiaste dans certains milieux.

105. Plusieurs témoins entendus par le Comité ont formulé des observations favorables sur la possibilité d'associations économiques régionales plus étroites, et le président du Conseil commercial Canada-Japon est allé jusqu'à préconiser une initiative du Canada. Il a déclaré:

Je pense que le Canada pourrait prendre l'initiative d'étudier la possibilité de mettre sur pied une association économique groupant les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada, à laquelle l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient adhérer ultérieurement, et peut-être même d'autres pays comme les Philippines. Nous pourrions alors avoir un groupe de pays unis par des liens économiques tout comme les pays de la Communauté économique européenne. Évidemment, de nombreuses difficultés surgiront, mais je pense qu'il sera possible de les résoudre. (p. 11:10)

106. Le parallèle avec la Communauté économique européenne signale le caractère ambitieux de certains des espoirs relatifs à l'intégration économique. Il y a une vaste gamme de possibilités plus limitées et graduelles. Pourtant, à la lumière des événements qui se sont produits après que M. Houston (en mars 1971) ait témoigné, les perspectives d'intégration régionale plus étroite paraissent minces à l'heure actuelle.

107. Du point de vue canadien, il y a aussi des questions très fondamentales, quand on envisage l'adhésion à un bloc économique régional. La région du Pacifique offre sûrement au Canada des marchés en cours d'expansion, mais elle ne présente pas nécessairement les chances de croissance les plus attrayantes pour les exportations canadiennes de produits entièrement ouverts et fabriqués. C'est pourquoi un accord régional du Pacifique pourrait beaucoup moins profiter au Canada qu'à ses partenaires et, peut-être, écarter d'autres occasions plus intéressantes pour le Canada. La perspective de liens économiques régionaux plus étroits exigerait donc que le Canada examine le problème à la loupe, à la lumière d'une stratégie économique à long terme. De l'état actuel des relations économiques entre le Japon et les États-Unis, il ressort que la perspective d'un bloc commercial régional est probablement plus éloignée et les initiatives du Canada à cet égard se révéleraient sans doute peu utiles pour le moment.

108. Il est un domaine de coopération qu'on mentionne presque toujours dans le contexte des ententes économiques régionales parmi les pays développés du Pacifique. Il s'agit de l'aide aux pays moins développés de la région. Il faut généralement faire bon accueil aux efforts d'aide conjugués ou mieux coordonnés, et la région du Pacifique peut réserver des avantages spéciaux à ce genre d'entre-

prise commune. En l'occurrence, les programmes canadiens peuvent s'imbriquer harmonieusement à ceux de l'Australie, des Pays-Bas, du Japon et d'autres pays donateurs de rang moyen particulièrement intéressés. Il y a certains mécanismes qu'on peut utiliser pour réaliser la coordination à une échelle régionale ainsi la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Comité est d'avis que le Canada devrait travailler activement au sein de ces institutions pour aider à mobiliser les efforts d'aide massive requis. Les rouages déjà en place pour les «consortiums d'aide» et les «groupes de consultation» devraient procurer une expérience précieuse dans la coopération à l'aide et concourir à jeter les bases d'entreprises communes à une échelle régionale. Sur une base parallèle, les groupements régionaux non gouvernementaux, tels que le Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique (CCEBP), devraient pouvoir consolider l'apport du secteur privé à l'essor régional.

III L'INTÉRÊT DU CANADA DANS L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

A. Analyse raisonnée

109. Il ressort du document d'orientation du gouvernement, comme des déclarations et annonces subséquentes, que l'aide au développement international sera désormais un des maillons solides de l'engagement du Canada dans la région du Pacifique. Le Comité souscrit sans réserve cette ligne de conduite.

110. L'assistance au développement fait partie des responsabilités des pays riches envers leurs voisins plus pauvres et elle constitue un apport à la justice sociale internationale comme à l'amélioration de la qualité de la vie dans le monde. Il semble particulièrement approprié que le Canada assume très activement cette charge dans la zone du Pacifique, tout comme il accepte les belles perspectives commerciales et les grands avantages économiques qu'il en retire. C'est ce que l'on attend du Canada et c'est une condition préalable à la pleine participation du Canada à l'évolution de la communauté régionale. En fin de compte, seul un essor économique et social d'envergure peut éliminer les causes de l'instabilité chronique dans le Pacifique qui en font un foyer propice aux tensions et aux conflits internationaux. C'est dans le domaine de l'aide au développement que le Canada peut utiliser au mieux ses ressources nationales pour un apport positif à la paix et à la stabilité dans cette région. En outre, le Canada s'intéresse à l'aide au développement, à cause du potentiel économique impressionnant de certains des pays en voie de développement dans la région. Un certain nombre de ces pays fournissent déjà d'importants débouchés aux exportations canadiennes et, si les tendances actuelles se maintiennent, on peut s'attendre à un essor rapide. Les intérêts propres du Canada sont ainsi directement servis par le progrès général des économies régionales et, en particulier, par le fait qu'on s'y familiarise, grâce aux programmes d'aide avec les biens et services du Canada et avec le concours de Canadiens.

111. Malgré ces arguments qui incitent vivement à étendre le programme canadien d'aide au développement dans le Pacifique, il faut toutefois reconnaître l'existence de plusieurs restrictions importantes. La principale concerne les ressources d'aide canadienne, relativement à l'ampleur des besoins régionaux. L'ACDI a signalé au Comité que le Canada s'est engagé à fournir une aide bilatérale et qu'il a effectué des versements aux pays de la zone du Pacifique, que ces sommes ne représentent pas tout à fait 6 p. 100 de la valeur des engagements et des déboursés canadiens, dans le cadre du programme bilatéral international. Ce faible pourcentage, malgré les augmentations rapides des dernières années, témoigne de l'aide permanente du Canada ailleurs dans le monde. Il est clair que toutes les régions dont on souligne actuellement l'importance—l'Inde et le Pakistan, les Caraïbes du Commonwealth, l'Afrique francophone et celle du Commonwealth,—auront toujours besoin d'une aide canadienne intensive. Même si le Canada continue

d'étendre son programme général d'aide, il sera extrêmement difficile de relever rapidement les montants affectés aux pays du Pacifique, pour atteindre un niveau proportionnel bien supérieur. L'action du Canada reste limitée parce qu'il manque d'une certaine manière de connaissances et d'expérience, en ce qui touche la plupart des pays en voie de développement du Pacifique. A quelques exceptions près, comme pour la Malaysia, le Canada n'a pas appliqué de programmes d'aide majeur ou à long terme dans le Pacifique, et il ne s'est pas engagé à fond dans d'autres domaines.

112. C'est pourquoi, il est probable, selon le Comité, que le programme canadien de coopération au développement dans le Pacifique s'accroîtra peu à peu, et peut-être plus graduellement que ne le laisse entendre le document d'orientation du gouvernement. Il serait regrettable que la révision de la politique étrangère, qui mettait l'accent sur les «nouvelles directions» et sur l'engagement plus formel dans la région du Pacifique, suscitent des espoirs peu réalistes parmi les bénéficiaires éventuels, quant au montant d'aide que le Canada peut fournir. Ce problème est mis en relief par le fait que le document d'orientation parfait de la «concentration» de l'aide canadienne en faveur de l'Indonésie. Un premier pas a été fait dans cette direction, on a doublé le montant versé à ce pays en 1970, il atteint maintenant 5.75 millions de dollars. Ce chiffre ne représentait toutefois qu'un peu plus de 1 p. cent de toute l'aide reçue par l'Indonésie, pays de 120 millions d'habitants au bas mot. A ce rythme l'essor est continu et rapide mais il s'écoulera quelque temps, bien sûr, avant que le programme canadien soit d'importance majeure pour l'Indonésie.

113. Selon le Comité, il est essentiel que l'attitude du Canada envers l'aide au développement dans le Pacifique soit dépourvue d'ostentation et qu'elle tienne compte des limites de ses possibilités. Le caractère inédit de nombre des programmes permettra au Canada d'appliquer en l'occurrence des leçons apprises ailleurs grâce aux programmes d'aide. Pour tirer le meilleur parti des montants limités d'aide canadienne, il faut éviter la dispersion: la sélectivité, quant aux pays et aux actions, sera essentielle. Dans le pays où il ne sera pas pratique de lancer des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra fournir quand même une participation fort utile par l'entremise d'organisations multilatérales et régionales.

B. Les voies régionales

114. Le Canada contribue déjà aux programmes de la région du Pacifique lancés par le groupe de la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. A une échelle sous-régionale, l'appui donné par le Canada au Comité du Mékong s'est déjà révélé très utile et semble l'être de façon durable dans l'avenir. De même, l'aide canadienne à l'Asian Institute of Technology de Bangkok et à l'Université du Pacifique Sud aux Fiji présente de larges avantages au point de vue du développement dans le Sud-est asiatique et en Océanie, respectivement. Un élément particulièrement efficace de cette aide, consiste à accorder des bourses aux étudiants de pays voisins, pour suivre des cours dans ces institutions régionales. Dans la plupart des cas, cette affectation des fonds est plus efficace qu'en faisant

venir des étudiants au Canada et il comporte aussi l'avantage de formation plus pertinente et permet de faire davantage appel aux institutions locales.

115. Le Canada s'est heurté à des difficultés en cherchant à donner suite à son intention (exprimée dans le document d'orientation) «d'établir des relations plus étroites» avec la Commission régionale des Nations Unies, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement canadien ajournera sa demande d'adhésion non régionale «jusqu'à ce que certaines questions relatives à la constitution et à l'organisation au sein de la CEAEO aient été résolues par les membres». Il faut espérer que ce retard ne se prolongera pas et que le Canada sera bientôt en mesure de jouer un rôle complet dans ce groupement régional.

C. Programmes par pays

116. Le Comité constate avec encouragement l'orientation que le programme semble prendre en Indonésie (l'accent porte sur les projets dans les secteurs des forêts et des transports) ainsi que l'excellence continue du programme diversifié en Malaysia. Ailleurs, comme en Thaïlande, en Birmanie, au Cambodge et au Laos, l'accent mis sur l'assistance technique, l'exploitation des forêts et des ressources, semble conjuguer de façon valable les besoins locaux et les possibilités du Canada.

117. Dans le cas de Hong kong et de Singapour, le Comité souscrit à l'opinion (émise par l'ACDI) selon laquelle, à la lumière de leur essor impressionnant et autonome, il «semble maintenant approprié d'atténuer l'importance de l'aide canadienne» à ces pays. Il n'en reste pas moins que pour maintenir leur essor et en disséminer les avantages dans l'ensemble de leur société, ces pays auront besoin de l'aide constante des pays industrialisés et de débouchés pour leurs produits d'exportation sur les marchés étrangers.

118. Dans le cas de la Corée du Sud et des Philippines, le Comité se préoccupe de la raison alléguée par l'ACDI pour expliquer le niveau «modeste» de l'assistance canadienne par le passé. Le mémoire de l'ACDI stipulait: «Auparavant, ces pays recevaient beaucoup d'aide économique des États-Unis et du Japon; pour ce motif, on ne leur accordait pas une grande place dans le programme canadien.» Même si le Comité n'était pas enclin à recommander la concentration de l'aide canadienne à ces pays, il ne croit pas qu'une telle réticence ait sa raison d'être. Personne, surtout pas les pays en cause, ne soutiendrait qu'il soit sain pour eux d'être si largement tributaires d'un «donateur», et ils cherchent activement à diversifier leurs sources d'assistance au développement. En outre, ces deux pays se trouvent à un tournant critique de leur essor économique et c'est par eux-mêmes qu'ils ont de l'importance pour le Canada. Le Canada fait beaucoup d'échanges (et il a une balance commerciale favorable) avec ces deux pays. Les Philippines constituent le plus grand débouché du Canada dans le Sud-est asiatique et les possibilités d'avenir semblent brillantes. De même, les deux pays fournissent un nombre important d'immigrants au Canada. Pour ces motifs, le Comité recommande que l'ACDI adopte une attitude plus positive envers leurs besoins de développement et réponde avec bienveillance à ces pays quand ils lui demandent de participer à des projets de développement prometteurs.

119. Au Sud-Vietnam, et en Indochine en général, le gouvernement prévoit que le Canada pourrait jouer un rôle important en fournissant de l'aide à leur relèvement, après la fin des hostilités. Le Comité reconnaît l'importance attachée dans le document d'orientation à cette possibilité d'avenir. Les besoins d'aide au redressement et à la reconstruction seront immenses, bien sûr, et le Canada, qui n'a pas participé aux hostilités et qui dispose d'un élément francophone pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

120. Un autre point du programme gouvernemental, c'est l'aide en vue du développement qu'on se propose d'accorder aux îles territoriales du Pacifique Sud. Ce projet débutera par l'aide qu'on accordera à l'Université du Pacifique Sud sous forme de bourses d'études, d'instructeurs et de matériel pédagogique et se continuera, à l'occasion, par l'envoi de certains experts à la Commission du Pacifique Sud et d'un «nombre limité» d'enseignants au Samoa occidental. Le mémoire adressé au Comité par l'Agence canadienne de développement international mentionne le fait que d'autres projets d'assistance sont à l'étude. Le Comité a déjà pris connaissance de diverses suggestions visant à une expansion notable de l'aide du Canada dans ce domaine. Les auteurs de ces suggestions sont d'avis qu'une dépense assez modeste aurait des résultats incontestables dans cette région de moins de quatre millions d'habitants et que grâce à son caractère bilingue, le Canada pourrait y apporter une assistance efficace. Le Comité estime que ce sont là des arguments très forts pour inciter le Canada à jouer dans ces pays un rôle plus important. D'autre part, il y a lieu d'aborder ce problème avec une certaine prudence. Étant donné qu'il est plutôt facile d'«œuvrer» dans ce territoire en raison de son exigüité et de sa faible population, le Canada pourrait être tenté de «l'adopter», pour ainsi dire, afin d'accélérer son développement. Cette tentation peut se déceler dans la suggestion que le Canada pourrait subventionner les services de transport vers ces îles et même entre les différentes îles et même ouvrir des marchés spéciaux pour une certaine quantité de leurs exportations. Le recours à de telles mesures aurait probablement pour effet de faire entrer ces îles d'une façon très artificielle dans «l'orbite» du Canada.

121. Le Comité recommande donc au gouvernement canadien d'augmenter son assistance aux pays du Pacifique et aux territoires du Sud, tout en reconnaissant le besoin, de la part du Canada, d'étudier davantage la région et de collaborer à son développement avec d'autres pays étrangers plutôt que d'entrer en concurrence avec ces pays. La possibilité d'établir une collaboration plus étroite avec la Commission du Pacifique du Sud est une question qui mérite une étude plus approfondie de la part du gouvernement.

D. Coordination et coopération

122. La collaboration avec la Commission du Pacifique Sud fournirait au Canada l'occasion de se renseigner davantage sur cette région et de coordonner ses efforts en fait d'assistance avec d'autres pays intéressés au même objectif, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Certains observateurs ont conseillé de faire de cette entreprise une espèce de «petit Plan de Colombo». Il est bon de répéter que, pour toute la région du Pacifique, ce genre de coopération est particulièrement

nécessaire, en raison de l'inexpérience relative du Canada dans cette région et du peu de connaissances que nous possédons des ressources qu'elle a à sa disposition. La participation à des programmes de développement régionaux ou sous-régionaux est l'un des moyens les plus efficaces d'acquérir de l'expérience et de parvenir à un degré suffisant de coordination, mais cette manière de faire a aussi beaucoup d'autres avantages. Elle contribuera à maintenir un dialogue constant avec d'autres pays donateurs qui s'intéressent spécialement aux diverses contrées du Pacifique. A la réunion de 1971 du Comité ministériel Canada-Japon, il a été entendu que les deux pays coopéreraient dans l'élaboration et la mise en vigueur de leurs programmes respectifs d'assistance. D'autres moyens de coordination sont les consortiums d'assistance et les groupes consultatifs pour l'application des programmes dans certains pays. La participation du Canada au Groupe intergouvernemental pour l'aide à l'Indonésie est un pas décisif dans cette direction. A une échelle plus vaste, on a mentionné au Comité un projet d'effort conjoint de grande envergure pour le développement de l'Asie méridionale en particulier. Le professeur Ben Higgins a recommandé pour cette région la mise sur pied d'une espèce de Plan Marshall. Bien que le niveau actuel de ses efforts en matière d'assistance ne permettrait pas au Canada de prendre l'initiative d'un tel mouvement, il pourrait participer efficacement à un programme de ce genre. Les liens qui le rattachent avec les pays du Commonwealth et les pays francophones pourraient, en ce cas, être très utiles.

E. Commerce, investissement et développement

123. Le Comité désire vivement attirer l'attention sur le rôle capital que peut jouer l'expansion du commerce sur le développement économique de ces pays. Leur croissance économique et leur stabilité à long terme dépendra en fin de compte de leur habilité à trouver des marchés pour leurs produits de toutes sortes, surtout pour leurs produits manufacturés comportant une forte proportion de travail. Un bon nombre des recommandations du Comité à l'égard des importations du Canada en provenance des Antilles s'appliquent aussi aux importations en provenance des pays du Pacifique. Les problèmes qui se posent au gouvernement canadien et les nouvelles politiques qu'il doit adopter en cette matière sont exposées en détail au chapitre II A du Rapport sur l'Assistance internationale en vue du développement (27 mai 1971) du sous-comité de la Chambre des communes du Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale. Le Comité estime que, si on n'adopte pas des mesures énergiques pour augmenter l'assistance à ces pays dans le domaine du commerce, tous les efforts que l'on tentera pour leur venir en aide seront à peu près inefficaces.

124. Dans le climat incertain qui existe actuellement en matière de relations commerciales, entre les pays bien développés, les besoins particuliers des pays en voie de développement semblent avoir été relégués encore plus loin à l'arrière-plan. Le Système de préférence généralisé pour les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement, qui semblait très prometteur, n'a pas été mis en pratique d'une façon générale. Sous ce rapport, le Canada et les États-Unis sont restés bien en arrière du Japon et de la Communauté économique européenne (EEC), qui ont déjà mis en pratique le Système de pré-

férence généralisé. Il faut que le Canada en fasse autant aussitôt que possible pour démontrer un véritable engagement à l'égard du programme d'assistance au développement. Quand un projet relevant du système de préférence généralisé est mis en marche, il doit être suivi de la façon la plus généreuse possible et on doit augmenter continuellement son extension autant que les circonstances le permettent. Une autre bonne occasion d'envisager tous les aspects essentiels du problème de l'expansion et d'agir en conséquence, se présentera à la Troisième Session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD) qui se tiendra à Santiago du Chili en 1972. Le Comité espère que le Canada pourra jouer un rôle de premier plan et de caractère progressiste entre tous les pays développés qui assisteront à cette conférence.

125. Le Rapport du sous-comité de la Chambre des communes traite aussi d'une façon détaillée des nombreux problèmes que rencontrent les investisseurs du Canada dans les pays en voie de développement. Les témoignages que le Comité a recueillis démontrent qu'il y a un courant constant d'investissements du Canada à destination des pays du Pacifique en voie de développement. Cette forme de coopération économique offre des possibilités intéressantes et est accueillie avec la plus grande satisfaction par les pays bénéficiaires. Le fait que la majeure partie de ces investissements est de date récente signifie que l'on peut conclure des ententes conformes aux réalités de la situation actuelle et qui ne causeront pas ce genre de conflits qui se sont produits dans le passé.

126. L'encouragement que le gouvernement canadien offre aux investisseurs possibles, soit sous forme de moyens de stimulation fournis par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) soit au moyen de l'assurance des investissements de la Société pour l'expansion des exportations (EDC) est un complément précieux du programme officiel d'assistance et tout indique que la réaction de la part de la région du Pacifique a été bonne.

F. L'action des organismes non gouvernementaux

127. Un autre complément du programme officiel d'assistance au développement est l'activité des organismes non gouvernementaux qui s'occupent de la coopération en vue du développement. Bien que ce genre d'encouragement du Canada dans les régions du Pacifique ait des racines historiques, il n'est pas encore aussi intense qu'elle l'est dans d'autres pays du monde. Mais, comme dans d'autres régions, l'activité du Canada augmente rapidement. La rencontre du Comité avec des représentants du Service des universités canadiennes outre-mer (CUSO), qui possède le personnel le plus nombreux dans ces régions, a établi clairement que les organismes canadiens apprennent vite à connaître ces pays et que leurs services sont des plus recherchés par les gouvernements de la région. Ici le gouvernement canadien reconnaît que ces groupes peuvent jouer un rôle complémentaire important en vue du développement et qu'ils fournissent une partie considérable des ressources financières requises à cette fin. Le Comité estime que c'est là un emploi utile des fonds destinés à l'assistance et que l'augmentation des subventions qu'on accorde à ces organismes sera justifiée à mesure qu'ils élargiront leur champ d'activité dans les régions du Pacifique.

IV. LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET LA SÉCURITÉ DU CANADA

A. Les besoins régionaux et les moyens d'action du Canada

128. On a déjà fait remarquer que le Canada ne peut être désigné à bon droit comme une «puissance du Pacifique» que dans le domaine économique, et cela seulement à condition que son potentiel soit plus pleinement utilisé qu'il ne l'est actuellement. Le Canada n'a ni le désir ni les moyens d'être considéré comme une «puissance du Pacifique» dans le sens traditionnel de l'expression. En fait de politique régionale, cependant, le Canada possède un atout d'une importance réelle; c'est sa capacité, tout en étant une puissance relativement modeste, de coexister à côté d'une superpuissance. Par suite de cette expérience, les Canadiens ont une compréhension instinctive des aspirations à l'indépendance qu'éprouvent les petits pays du Pacifique et ils sont familiers avec les relations toutes spéciales d'un petit pays situé à côté d'une grande puissance, situation fréquente dans cette partie du monde.

129. Le point de vue régional a été exprimé d'une façon sommaire mais avec beaucoup de force dans la déclaration suivante du professeur Hedley Bull de l'Université d'État de l'Australie:

Il me paraît évident que dans le Pacifique les relations entre les puissances, qui s'étaient établies au cours des années 50 se sont désintégrées durant les années 60 et feront place à quelque chose de bien différent au cours des années 70. La tournure qu'elles prendront sera déterminée essentiellement par les rapports qui existeront entre trois grandes puissances, les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine. La grande question des années 70 est celle de savoir si une quatrième grande puissance, le Japon, s'ouvrira à ces puissances et, le cas échéant, de quelle façon cela influencera sur la nature de ces rapports. (7:15)

130. Actuellement, les possibilités sont nombreuses quant aux relations entre ces quatre géants en termes de concurrence, de coopération ou simplement de coexistence. Et pourtant, c'est dans cette incertitude que les petites puissances du Pacifique doivent poursuivre leurs propres objectifs nationaux.

131. En même temps, comme le Livre blanc le mentionne, «L'instabilité dans l'équilibre des forces ne constitue qu'une des nombreuses tensions que subit la région du Pacifique». D'autres problèmes peuvent également être sources d'instabilité et de conflit: de nouvelles idéologies et changements technologiques qui s'opposent aux forces de la tradition. La course pour répondre aux espoirs des peuples asiatiques en ce qui concerne leur développement social et économique. Sans compter les animosités raciales et les ambitions territoriales qui en Asie comme ailleurs marquent les rapports entre peuples et nations». (Livre blanc, page 9)

132. Les dirigeants de la plupart des petites nations du Pacifique en butte à ces problèmes recherchent un environnement externe suffisamment sûr pour

leur permettre de consacrer toutes leurs énergies aux tâches urgentes que nécessite l'édification de la nation. Ils veulent éviter de tomber dans le piège des rivalités régionales entre les grandes puissances.

133. En fait de contribution au Canada à la paix et à la stabilité dans l'ensemble des régions du Pacifique, le Livre blanc mentionne comme élément de première importance ses efforts en vue de l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine au moyen desquelles «il espère promouvoir des rapports plus constructifs entre la Chine et la communauté mondiale» (p. 24). Par la suite, les négociations ont réussi et il y a eu un échange d'ambassadeurs entre les deux pays. La modeste expression d'espoir de la part de notre gouvernement était donc à propos. Le Canada ne pouvait prétendre à jouer un grand rôle de médiateur et l'entente qui est intervenue ultérieurement n'a pas été causée par notre intervention mais a été plutôt le résultat d'une nouvelle attitude envers la Chine. Il faut noter, cependant, que, malgré les nouvelles initiatives bilatérales et multilatérales de la Chine, le Canada est la seule nation développée de la région du Pacifique qui possède la gamme complète des relations inter-États avec la Chine populaire. Pendant que les autres pays s'efforcent à supprimer graduellement les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un régime de communications directes et de compréhension mutuelle, il y a beaucoup de moyens par lesquels le Canada peut aider modestement à ce rapprochement grâce aux communications qu'il possède avec les puissances intéressées. Le Comité estime que ce rôle du Canada peut constituer une contribution importante à la normalisation des relations entre les grandes puissances et, par voie de conséquence, à l'établissement d'un équilibre stable dans les régions du Pacifique.

134. Le Canada n'envisage, ni directement ni indirectement, la mise sur pied d'une force militaire d'envergure dans cette région. Voici ce que le ministre de la Défense nationale, l'hon. Donald Macdonald, a déclaré au Comité à ce sujet:

Nous sommes d'avis que la meilleure façon dont le Canada peut poursuivre ses propres objectifs, tout en aidant les pays asiatiques à augmenter leur prospérité et à rehausser le niveau de vie de leur population, consiste à intensifier nos relations commerciales avec eux, y accroître nos investissements et aider à leur développement. Aussi, le gouvernement a-t-il accordé la priorité à nos relations économiques et politiques avec les pays du Pacifique. (8:5)

135. Le Comité approuve la déclaration du ministre quant à ces priorités et sur le fait que l'aide au développement des pays désavantagés est une manière efficace de supprimer les causes profondes de tension sur le plan social et même sur le plan international. Bien que l'expansion économique ne fournisse aucune assurance de stabilité à court terme, il est incontestable qu'un état grave de sous-développement ne peut conduire qu'à une prolongation des difficultés et des conflits. En conséquence, le Comité estime que l'aide au développement est une nécessité urgente pour l'instauration de la paix dans le Pacifique et que cette politique d'assistance est conforme aux intérêts et aux moyens d'action du Canada, surtout au moment où l'on constate une diminution d'intérêt et d'engagements à l'égard de cette politique de la part de quelques autres pays donateurs.

136. M. Macdonald a ajouté:

De l'avis du gouvernement, même si le Canada ne peut ni ne doit participer à des opérations militaires de grande envergure dans le Pacifique Ouest, vu les circonstances actuelles, il y a diverses activités utiles que peuvent exercer le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, afin de contribuer à maintenir la stabilité dans cette partie du monde, aussi bien qu'à poursuivre les objectifs de notre politique étrangère. (8:5)

137. Le Ministre a ajouté, néanmoins, que «le gouvernement, en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas dans notre intérêt pour le moment de chercher à participer aux divers accords multilatéraux ou bilatéraux dans le Pacifique. En d'autres termes, nous n'avons pas l'intention de faire partie du pacte ANZUS, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis ni de l'OTASE organisation du traité de l'Asie du Sud-Est ni des accords de défense entre les cinq puissances, ni d'une alliance bilatérale avec un pays du Pacifique.» (8:6) Sur la foi de cette étude, le Comité convient des conclusions de base de la revue de politique étrangère.

B. Rôles particuliers du Canada

138. D'après le témoignage du ministre, l'activité militaire dans laquelle le Canada continuera d'être engagé comprend les points suivants: le maintien des programmes de collaboration avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande est en vigueur depuis longtemps; peut-être aussi des contacts limités avec d'autres pays du Pacifique, notamment le Japon; enfin, une assistance soigneusement mesurée à la Malaysia et à Singapour en matière d'entraînement militaire. Outre ces engagements, le Canada a un personnel militaire qui continue de le représenter au sein de la Commission militaire d'armistice en Corée (une équipe de deux hommes) et au sein de la Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine (22 officiers et soldats: 20 au Vietnam et 2 au Laos). Un dernier rôle, qui est le principal, car il touche à la sécurité du pays, est la protection des droits du Canada sur les côtes et dans les eaux territoriales du Pacifique.

Protection des droits sur les côtes et dans les eaux territoriales

139. L'activité militaire sur la côte du Pacifique comporte la défense des intérêts du Canada et est intimement liée aux relations de notre pays avec les autres pays du Pacifique. Les principales fonctions des forces canadiennes dépendent en partie de nos engagements avec d'autres pays en vertu de l'entente sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et de l'entente Alaska, Canada, États-Unis (ALCANUS). Mais il y a plus. Une partie de nos forces armées est employée de plus en plus à des fins de surveillance et au maintien d'une présence du Canada pour défendre divers points de juridiction côtière réclamés par le Canada. En plus du maintien d'une force militaire suffisante pour la défense du territoire côtier, le ministère de la Défense nationale est en état d'aider à d'autres ministères pour la protection des eaux territoriales, des zones de pêche et des zones de lutte contre la pollution. On a assigné une très haute priorité à ces tâches dans la nouvelle politique de défense du Gouvernement. Ce Comité estime que c'est là un moyen très efficace d'utiliser les forces militaires en vue de la promotion des intérêts vitaux du pays dans la région côtière du Pacifique.

Coopération et contacts militaires

140. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les deux seuls pays de la région du Pacifique avec lesquels le Canada est disposé à entreprendre des programmes de collaboration d'une certaine envergure. Ces programmes sont bien établis et avantageux pour les deux parties et la décision de les continuer est justifié. Le Comité a l'impression que les projets de «contacts militaires limités» avec d'autres pays du Pacifique, notamment le Japon, ne peuvent vraisemblablement avoir pour résultat la standardisation des armements ou engagements de coopération ou encore des échanges d'entraînement militaire à une grande échelle. Cependant, des contacts d'une nature plus restreinte peuvent contribuer à augmenter la bonne entente et à maintenir une atmosphère de collaboration sur des problèmes importants de politique sécuritaire dans la région du Pacifique, surtout si on prend en considération le désengagement partiel des États-Unis.

Aide à l'entraînement et à la formation militaires

141. Le gouvernement aborde ce genre d'activité avec une certaine mesure de prudence comme le démontre la déclaration suivante qui figure dans les documents de base du ministère de la Défense nationale: «Une assistance à l'entraînement militaire bien calculée et limitée, au Canada et dans les pays qui reçoivent cette assistance, est un moyen par lequel le Canada peut aider un certain nombre de pays amis».

142. Le Comité estime que cette approche prudente du problème est tout à fait justifiée et, quant à certaines régions, il recommanderait même une plus grande prudence. Les programmes les plus importants et les plus anciens sont ceux qui se rapportent à la Malaysia et à Singapour, qui datent de 1964. Ces deux programmes semblent avoir été avantageux à la fois pour les forces armées du Canada et pour les pays qui reçoivent cette assistance et ils ont contribué à maintenir de bonnes relations entre le Canada et ces pays. Il faut reconnaître, cependant, que ce type d'assistance, particulièrement quand il se limite à des «pays amis», possède des caractéristiques intrinsèquement délicates et que, dans un milieu complexe et instable, comme les régions du Pacifique, les risques qu'il comporte peuvent l'emporter sur les avantages possibles.

143. Ces complexités et ces risques sont évidents du fait que, depuis 1969, la Corée du Sud n'a envoyé qu'un petit nombre de militaires recevoir leur formation d'officiers au Canada et que, en 1971, l'Indonésie a commencé à participer à ce programme. Même s'il n'y a qu'un petit nombre de militaires qui participent à ce programme, il pourrait surgir des complications si ces pays devenaient impliqués dans des conflits internationaux vus dans certains genres d'hostilités de caractère interne. Le ministre a déclaré qu'à l'avenir, pour des raisons budgétaires, «une très forte partie de cette assistance sera consacrée à la Malaysia et à Singapour» (p. 8:11). Le Comité se réjouit de cette déclaration en raison du fait qu'un programme bien éprouvé pourrait se concentrer suffisamment sur ces deux pays du Commonwealth pour produire des résultats proportionnés aux risques diplomatiques qu'il comporte.

Maintien de la paix et surveillance des trêves

144. Le rôle de membre de la Commission d'armistice en Corée est, pour le Canada, une conséquence de sa participation à la guerre de Corée, mais ne signifie pas un engagement automatique du Canada à la participation à la guerre en cas de reprise des hostilités. Comme le Ministre l'a déclaré, «la mesure de notre participation dépendra de notre décision (p. 8:14). Le Comité est quand même parfaitement conscient du fait qu'on n'en est pas encore arrivé à un règlement final de la guerre de Corée et que les participants aux débuts de cette guerre seraient, en théorie, impliqués automatiquement, sous la direction des Nations Unies, dans tout renouvellement des hostilités. Cette anomalie qui dure depuis si longtemps et les implications juridiques, politiques et militaires du Canada du fait qu'il est toujours membre de la Commission d'armistice sont des faits qui doivent être examinés avec soin par le gouvernement. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade du Canada à Séoul permettrait de faire connaître à tous les intéressés le sentiment du Canada au sujet des situations changeantes qui surgissent dans cette région.

145. Les perspectives au sujet de la surveillance de la trêve en Indochine et du succès des initiatives en vue du maintien de la paix restent toujours très incertaines. Comme l'indique clairement le Livre blanc, les circonstances qui entoureront la cessation des hostilités détermineront la nature des arrangements. A la lumière de son expérience frustrante avec la Commission internationale de surveillance et de contrôle (ICSC), le gouvernement a adopté une attitude prudente à l'égard des opérations futures, estimant que, dans l'éventualité d'un règlement, «il y aurait probablement place pour un mécanisme international, à condition qu'il bénéficie d'un mandat défini, de ressources adéquates et de la coopération entière des parties. Ces conditions sont indispensables pour que le rôle d'un tel mécanisme soit efficace et non seulement symbolique» (p. 24). Au cours de ses visites aux pays du Pacifique en 1970 et en 1971, le premier ministre a parfois été encore plus réticent à l'égard de la participation éventuelle du Canada à une bonne nouvelle de la Commission internationale de surveillance et de contrôle (ICSC) ou d'un autre organisme semblable.

146. Le Comité approuve tout à fait M. Macdonald, qui déclarait au cours de son témoignage: «Il y a lieu de croire que le peuple canadien estime que, s'il y a lieu de jouer un rôle constructif et utile au Vietnam, le Canada doit accepter de le jouer». (p. 8:13). Voici ce que dit le Livre blanc à ce sujet: «L'aspect politique d'un nouveau règlement sera probablement encore plus complexe (p. 25). Là encore, les intentions et les engagements des parties en cause seront soumis à une sérieuse épreuve. Le Comité est d'accord avec le jugement du gouvernement à cet égard, tel qu'exprimé dans le Livre blanc: «Le Canada serait mal avisé de prendre les devants et de s'imposer à nouveau l'obligation de surveiller un règlement politique tant que ce règlement n'aura pas été clairement défini, jugé acceptable et considéré réalisable» (p. 25).

147. Tout en admettant les raisons qui motivent la réserve du gouvernement, le Comité croit qu'il importe pour le Canada de réaffirmer qu'il est toujours disposé à jouer un rôle qui pourrait aider à mettre fin au conflit en Indochine.

PRINCIPALES
RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS
du
RAPPORT
du
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
sur les
RELATIONS DU CANADA
avec les pays de la
ZONE DU PACIFIQUE

GÉNÉRALITÉS

Bien qu'il soit impossible pour le Canada de chercher à adopter un ensemble de politiques uniformes à l'égard du groupe hétérogène des pays qui se trouvent à la périphérie ouest du Pacifique, il est non seulement possible mais essentiel d'adopter dans l'ensemble une même attitude et un même mode d'approche en ce que concerne l'accroissement des engagements du Canada dans toute la zone du Pacifique.

Tout probablement, le Canada ne peut être considéré comme une «puissance du Pacifique» que dans le domaine économique. De ce côté, ses échanges commerciaux et ses investissements assurent des avantages énormes aux Canadiens, y compris de nouvelles possibilités pour la saine diversité des intérêts économiques du Canada en général. Par contre, cet aspect de la question ne suffit pas à assurer une base suffisante aux relations futures de notre pays dans la zone en cause. Les nations de la région du Pacifique tiennent donc beaucoup à savoir quel sera le rôle tenu par le Canada lorsqu'il s'agira d'établir une paix et une sécurité régionales, et jusqu'à quel point il collaborera en vue de partager les avantages d'un développement économique avec les pays moins prospères.

I. CONDITIONS FONDAMENTALES DE LA PARTICIPATION

PRISE DE CONSCIENCE ET COMPRÉHENSION

Les témoignages reçus par le Comité indiquent que la zone asiatique du Pacifique est moins bien connue des Canadiens que tous les autres grands centres de civilisation du monde. En fait, le Canada est dépassé par les autres pays développés de la zone, et même par quelques-uns des pays moins développés, lorsqu'il est question d'encourager une meilleure connaissance de ces régions tout en acquérant la science et l'expertise qui s'imposent. Le Comité, par conséquent, en est venu à la conclusion qu'un effort national très étendu et concerté, tendant à promouvoir au Canada une meilleure connaissance de la zone du

Pacifique, est essentiel si l'on veut augmenter les engagements de ce pays et les rendre plus fructueux. Par conséquent, le Comité recommande d'encourager au Canada l'étude des langues de la zone du Pacifique. D'utiliser au mieux l'ensemble des ressources canadiennes dans les études consacrées à l'Asie et au Pacifique. De multiplier les échanges d'information avec les pays du Pacifique ainsi que les échanges sur le plan culturel (y compris les joutes sportives) et de favoriser la coopération dans les domaines techniques et scientifiques.

COORDINATION

En ce qui concerne ses relations avec les sociétés étroitement liées du Pacifique, le Canada souffre de désavantages évidents par suite de la nature diffuse et mal coordonnée de ses négociations sur le plan national. Toute politique nationale comportant une participation plus étroite, plus active, dans les affaires de la zone du Pacifique manquera de réalisme à moins que le Canada ne consente à affirmer une présence nationale plus homogène et à mettre en œuvre des politiques nationales logiques et cohérentes.

Si l'on veut éviter une coûteuse «dispersion des efforts» par rapport aux relations entre le Canada et les pays de la région du Pacifique, il importe d'améliorer les méthodes de coopération et de communication entre le gouvernement et l'industrie, ainsi qu'entre les entreprises commerciales du Canada. Il serait aussi avantageux de mettre en jeu le secteur académique et le Comité recommande de prendre une prompte décision relativement aux propositions contenues dans le Livre blanc gouvernemental sur la zone du Pacifique en vue de stimuler des échanges de personnel entre les trois secteurs en cause.

REPRÉSENTATION

Tout en reconnaissant les restrictions financières et autres que comporte le programme, le Comité en est venu à la conclusion si la participation canadienne doit devenir plus active on ne pourra absolument pas ignorer le besoin d'une représentation officielle plus marquée dans la zone du Pacifique. Des mesures devront être prises sans retard pour élever au rang d'ambassade la mission canadienne actuelle aux Philippines et établir une ambassade résidentielle en Corée du sud.

II. LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU CANADA

Au cours des années récentes, les échanges commerciaux entre le Canada et les pays de la zone du Pacifique (dans un sens comme dans l'autre) ont augmenté à un rythme phénoménal et les investissements entre les pays intéressés augmentent sans cesse. Tout indique que la région du Pacifique sera un point de mire de plus en plus important pour les intérêts économiques du Canada.

LE JAPON

Le Japon constitue un facteur dominant du commerce canadien dans la zone du Pacifique et il est probable que ce pays occupera d'ici quelques années le second rang parmi les plus importants débouchés commerciaux du Canada.

Parmi les aspects les plus marquants du flux d'exportation canadienne vers le Japon, on doit noter la prédominance de quelques groupes majeurs de matières premières et la concentration de leur production dans l'ouest du Canada. Ces groupes constituent presque 80 p. cent de l'ensemble des produits exportés. Par contre, plus de 96 p. cent des ventes effectuées par le Japon au Canada comprennent un éventail varié de marchandises ouvrées et fabriquées, et les deux tiers du total s'acheminent vers l'Ontario et le Québec.

La nécessité d'augmenter et de diversifier l'exportation canadienne à destination du Japon a été pour le Comité le sujet d'un vif intérêt. Il est devenu impossible de justifier le fait que la grande majorité (allant jusqu'à 65 p. cent) des produits exportés par le Canada vers le Japon revêtent, comme il est mentionné dans l'exposé du programme, une «forme aussi primaire et aussi peu avantageuse.»

L'heure a sonné de voir le Canada corriger ce défaut d'équilibre. Ceci exigera toutefois un effort national concerté et, de l'avis du Comité, il est extrêmement urgent que les industries en cause, aussi bien que les divers paliers gouvernementaux, prennent les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne le grave problème créé par une exportation insuffisante de produits fabriqués au Canada vers le Japon (soit moins de 3 p. cent du total) le Comité croit que le gouvernement canadien a raison d'insister pour que le Japon élargisse ses mesures tarifaires et élimine ses barrières douanières multiples. Par ailleurs, il importe aussi de surmonter le manque de connaissance, d'imagination et d'esprit combatif qui caractérise les hommes d'affaires canadiens dans la zone en question, tout en abordant le problème général d'une insuffisance d'innovations scientifiques et techniques au sein de l'industrie canadienne.

Vu l'écart énorme constaté dans le niveau de préparation des produits exportés à la fois par le Canada et le Japon. Le Comité ne relève aucun déséquilibre fondamental dans une balance de paiements en dollars qui est tout à l'avantage du Canada. Étant donné qu'en 1971, le Japon a enregistré un excédent dans la balance de son commerce avec le Canada, il devient encore plus nécessaire de s'attacher à la «qualité» plutôt qu'au volume brut des échanges.

Le Japon a aussi manifesté son inquiétude au sujet de certaines restrictions imposées par le Canada à divers genres de produits importés. Le Comité est d'avis que le marché canadien est relativement libre dans le domaine du textile et que le mode de restriction volontaire, relié aux programmes rationalisés, est méritoire. Il ne semble pas non plus qu'on ait abusé des mesures prises pour prévenir le dumping.

Le mouvement croissant, dans les deux sens, des investissements particuliers échangés entre le Japon et le Canada devrait être de plus en plus à l'avantage de ces deux pays. Les investissements effectués par le Japon au Canada offrent une saine diversité par rapport aux sources de capital que le Canada affecte au développement. Ces investissements semblent refléter les conditions actuelles du placement étranger au Canada et se conformer à celles-ci.

Un autre domaine de coopération avec le Japon qui s'élargit sans cesse, c'est celui des échanges scientifiques et technologiques. En mars 1972, une importante mission canadienne se rendra au Japon, c'est un excellent début et le comité estime que les Canadiens verront se multiplier à l'avenir ces contacts des plus profitables.

LA CHINE

Les échanges commerciaux entre le Canada et la République de Chine ont connu un certain essor depuis plus d'une dizaine d'années et, une croissance accrue semble probable de ce côté.

Toutefois on ne pourra soutenir indéfiniment l'énorme écart dans la balance des paiements commerciaux en faveur du Canada. Autrefois, le principal obstacle à l'accroissement des exportations de la Chine vers le Canada semble avoir été le faible éventail de produits intéressant les importateurs canadiens. L'opinion générale basée sur l'expérience récente des foires commerciales, que cette pénurie semble maintenant écartée. Bien qu'on ne puisse s'attendre au rétablissement d'un équilibre intégral, il est à prévoir que la Chine insistera de plus en plus pour que le Canada accepte une quantité croissante de ses produits en échange d'un marché chinois stable et appelé à croître.

La Chine continue à offrir un marché considérable et digne de confiance aux céréales canadiennes. Certains signes de bon augure indiquent également qu'à l'avenir la Chine achètera un éventail toujours plus étendu de marchandises d'origine canadienne qui comprendront des produits forestiers et miniers, des machines et du matériel de transport et de communication.

Au cours des prochaines années, le Canada aura tout probablement à faire face à une concurrence accrue de la part des autres pays occidentaux en ce qui concerne la vente de la plupart des produits. Par ailleurs, même si l'on ne doit pas s'attendre à une expansion extraordinaire, le Comité croit qu'avec des campagnes de vente bien conçues, la Chine continuera d'être bien disposée à l'égard des exportations canadiennes.

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Trop souvent, les Canadiens sont enclins à sous-estimer l'importance de leurs relations économiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces dernières offrent depuis longtemps des débouchés commerciaux considérables aux produits du Canada, tout particulièrement dans le cas des produits fabriqués et semi-ouvrés qui sont de nature à créer de l'emploi.

Les pays en cause auront intérêt à renégocier les modes de préférence réciproque sur une base bilatérale lorsque le système préférentiel du Commonwealth prendra fin du fait de l'admission de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.

AUTRES PAYS

En général le Canada tend à maintenir une balance commerciale favorable avec les pays en voie de développement dans la zone du Pacifique, plus particu-

lièrement avec ceux qui sont les moins développés. Divers facteurs sont en jeu, mais des mises au point importantes s'imposeront si l'on veut aider ces pays à améliorer leur sort en augmentant leurs exportations.

Il est probable que les investissements particuliers, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise mixte ou de contrats de gestion, constitueront un facteur de premier ordre en égard aux relations économiques futures du Canada avec la plupart des pays en voie de développement dans cette zone. Une aide globale offerte aux industries naissantes représente une formule qui a réussi de façon notable dans le passé et qui, à l'avenir, pourra s'avérer de plus en plus indispensable.

LE MODE D'APPROCHE CANADIEN

Étant donné le besoin urgent d'une meilleure coordination des relations économiques qui existent entre le Canada et la zone du Pacifique, le Comité recommande qu'on donne suite aux propositions contenues dans le Livre blanc par rapport à l'établissement d'un conseil consultatif mixte sur la situation économique de cette zone. A condition d'être sûr que le Conseil de coopération économique du bassin du Pacifique soit suffisamment compréhensif, le Comité recommande au gouvernement de prendre avec le Comité canadien du C.E.B.P. des mesures qui seront de nature à permettre des consultations suivies plutôt que de créer un nouveau conseil consultatif.

Il ne s'agit là toutefois que de mesures préliminaires tendant à établir la nouvelle coordination de base qui s'impose. L'établissement et la mise en vigueur de règlements semblables à l'échelle nationale pour le traitement des ressources destinées à l'exportation représentent un besoin pressant. Un mode d'approche national eu égard aux innovations d'ordre scientifiques et technologiques s'impose également si l'on veut conserver une place aux produits canadiens sur le marché hautement concurrentiel de la zone du Pacifique.

A cause de cette concurrence, le Comité pense qu'il est essentiel que le gouvernement accorde aux entreprises canadiennes qui exportent et qui investissent à l'étranger une aide comparable à celle qui est accordée par les autres pays.

Une autre recommandation originale et bien conçue concerne la formation de contreparties canadiennes qui correspondent aux sociétés d'échanges commerciaux du Japon, dont le succès est remarquable. Ces nouveaux organismes fourniraient des renseignements concernant les débouchés commerciaux. Ils fourniraient aussi des moyens de négociation (comprenant un service de traduction) ainsi que des expertises et des moyens de coordination visant la production, la distribution et la vente des produits exportés. Le Comité recommande que la création de ce nouveau genre d'organismes commerciaux obtienne priorité lors des débats poursuivis entre le gouvernement et le Comité économique consultatif de la région du Pacifique, après que ce dernier aura été définitivement mis sur pied. Entre-temps, le gouvernement devrait étudier à fond les types d'organismes utilisés ailleurs et les autres groupements dont le Canada peut disposer.

De l'avis du Comité, les groupements commerciaux canadiens qui s'intéressent à la zone du Pacifique devraient aussi observer de près les données relevées par le Conseil d'échange Canada-Japon d'Ottawa et envisager la création d'un organisme semblable à Tokyo.

D'autre part, une perspective de coopération plus étroite qui semble plus prometteuse est celle de l'aide qui serait offerte aux pays les moins développés de la zone. Ce type de coopération est d'une vaste portée. Elle peut s'exercer conjointement avec des organismes régionaux tels que la Banque asiatique de développement et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ou avec l'appui de consortiums et de groupes consultatifs, ou encore grâce à des entreprises menées de concert avec d'autres « donateurs » d'importance moyenne, comme par exemple l'Australie, les Pays-Bas et le Japon.

III. INTÉRÊT QUE PORTE LE CANADA À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement a affirmé clairement que l'aide au développement constituera l'un des principaux éléments du rôle officiel que le Canada jouera plus tard dans la région du Pacifique. Le Comité appuie d'emblée l'importance accordée à cette ligne de conduite. Il semble particulièrement souhaitable que le Canada s'acquitte très activement de cette tâche dans le concert des pays du Pacifique pour équilibrer les possibilités commerciales, ainsi que les avantages économiques qui s'offrent à lui dans cette région. Grâce au développement coopératif, le Canada sera aussi en mesure d'exploiter à fond les moyens dont il dispose pour aider de façon appréciable à soutenir la paix et la stabilité économique de la zone en question.

En dépit des excellentes raisons qui militent en faveur d'une aide croissante aux pays du Pacifique, il faut reconnaître le fait que le Canada verra son aide restreinte par la carence de ses ressources, si on les compare à l'envergure des besoins régionaux. D'autres obstacles résulteront d'engagements pris par le Canada dans d'autres parties du monde et de son manque d'expérience générale à cet égard. C'est pourquoi, le Comité recommande que la collaboration du Canada au développement des pays du Pacifique, soit constructive sans ostentation et qu'elle reflète les limites de ses moyens.

L'élément de sélectivité sera de première importance en ce qui concerne les nouveaux programmes d'aide au Pacifique, tant du point de vue des pays que des champs d'activité. Dans les pays où il sera impossible d'établir des programmes bilatéraux complets, le Canada pourra tout de même jouer un rôle avantageux par l'entremise d'organismes multilatéraux et régionaux.

Sur le plan régional, le Canada prend déjà une part active aux programmes qui visent la zone du Pacifique et qui émanent de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. On espère aussi en venir à des rapports plus étroits avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Au niveau sous-régional, l'appui accordé au comité du Mékong, à l'Institut asiatique de technologie et à l'Université du Pacifique méridional

semble avoir été une bonne manière d'utiliser les subventions accordées par le Canada (On trouvera aux paragraphes 116 à 121 un exposé des programmes d'aide canadiens dans les divers pays de la région du Pacifique).

Lorsque cesseront les hostilités en Indochine, nul doute que les besoins de rétablissement et d'aide à la reconstruction seront énormes. Étant donné que le Canada est demeuré neutre durant ce conflit et qu'il dispose d'un élément francophone, il pourra peut-être jouer un rôle très utile en l'occurrence.

Le Comité recommande une expansion vigoureuse de l'aide canadienne aux pays du Pacifique méridional, de concert avec d'autres pays intéressés. Il ne faut pas oublier cependant que les Canadiens devront augmenter leur connaissance de la zone en cause. Ils devront aussi éviter de créer des rapports teintés de paternalisme. Le gouvernement devrait examiner de plus près la possibilité d'établir des liens plus étroits avec la Commission du Pacifique méridional.

Comme il l'a fait dans son rapport sur les relations entre le Canada et la région des Antilles (juin 1970), le Comité insiste vivement sur l'importance de l'accroissement des possibilités d'échange dans l'évolution économique des pays en voie de développement. Plusieurs recommandations faites par le Comité en égard aux produits importés des Caraïbes par le Canada s'appliquent également aux pays du Pacifique. Un exposé complet des problèmes auxquels le Canada doit faire face ainsi que le besoin de nouvelles politiques apparaît également au chapitre IIA du rapport sur l'aide au développement international soumis par le sous-comité des Communes le 29 mai 1971.

Le Canada devrait donner suite aussitôt que possible au Système généralisé de préférence qui favorise les pays en voie de développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement, manifestant ainsi son empressement réel à soutenir ce développement. Dès que le système en question sera mis en œuvre, on devra lui assurer une application aussi généreuse que possible et sa portée devrait croître aussi constamment que les circonstances le permettront.

Si les conditions sont bonnes, le flot d'investissements particuliers canadiens vers les pays mentionnés offre un potentiel stimulant de coopération et de développement économiques. L'encouragement offert aux investisseurs éventuels par l'Agence canadienne de développement international et par la Société pour l'expansion des exportations complète donc si avantageusement le programme d'aide officiel.

De même, le travail accompli par des organismes para-gouvernementaux dans le domaine du développement complète le programme officiel d'aide au développement. Bien que la zone du Pacifique n'ait pas été jusqu'ici une région de toute première importance pour ces organismes, ils correspondent à un besoin toujours croissant et méritent un appui sans réserve.

IV. INTÉRÊTS POLITIQUES ET SÉCURITÉ DU CANADA

BESOINS RÉGIONAUX ET MOYENS D' ACTIONS DU CANADA

A cause de leur propre histoire, les Canadiens comprennent instinctivement le besoin d'indépendance des petites puissances du Pacifique et l'aspect irrégulier des relations entre pouvoirs qui caractérisent cette zone leur est bien familier.

Il est à noter que le Canada est le seul pays développé de la zone du Pacifique à jouir pleinement de relations avec la Chine. Étant donné qu'il a aussi établi des lignes de communication avec toutes les autres nations qui, tôt ou tard, essaieront d'affermir leurs relations avec la République populaire de Chine, le Canada semble appelé à soutenir, de façon modeste mais utile, l'obtention par la Chine d'une situation normale au sein de la zone du Pacifique.

Le gouvernement du Canada ne compte pas prendre part à des alliances militaires conclues avec les pays du Pacifique; il n'assumera d'autre part aucun engagement important de nature militaire dans cette zone. Bien au contraire, il accorde priorité à des mesures politiques et économiques concertées qui ont pour but d'alléger les causes profondes de tension sociale et internationale. Le Comité approuve entièrement ces priorités qui conviennent fort bien aux besoins régionaux ainsi qu'aux intérêts et capacités du Canada.

La principale activité où entrent en jeu les besoins de sécurité du Canada dans la zone du Pacifique repose sur la protection juridique, côtière et territoriale de ce pays tout le long de son littoral de l'ouest. La nouvelle politique de défense du gouvernement accorde une très haute priorité à ces mesures. Le Comité voit en elles une importante étape en ce qui concerne l'emploi effectif des ressources générales dont dispose le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts primordiaux du Canada dans la région côtière du Pacifique.

En général, le Comité appuie la continuation des programmes limités adoptés par le Canada en fait de coopération militaire et d'aide à l'entraînement fournies à un certain nombre de pays de la zone du Pacifique. En l'absence d'un règlement juridique définitif de la guerre de Corée, le Comité s'inquiète des implications juridiques éventuelles qui pourraient découler de la représentation du Canada au sein de la Commission d'armistice. Le gouvernement devrait étudier ces questions à fond. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade canadienne à Séoul réussirait, en créant une forme de représentation politique, à refléter et à éclaircir les politiques courantes du Canada eu égard à toutes ces questions si changeantes.

Quant aux responsabilités de surveillance de la trêve en Indochine, le Comité comprend les raisons qui motivent la réserve du gouvernement mais il croit fermement que le Canada devrait faire connaître qu'il est toujours prêt à accepter un rôle qui est de nature à aider à mettre fin aux hostilités en Indochine.

APPENDICE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1970—1972)

<i>N° du fascicule</i>	<i>Date de la séance</i>	<i>Témoins entendus</i>
1	27 octobre 1970	M. Lorne Kavic, Chargé de cours en politique internationale, Université de la Colombie-Britannique.
2	4 novembre 1970	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce:</i> L'hon. Jean-Luc Pepin, C.P., ministre; M. F. R. Petrie, directeur, division du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; M. T. M. Burns, sous-ministre adjoint, services extérieurs; M. V. J. Macklin, directeur général, économique. <i>Société pour l'expansion des exportations:</i> M. F. M. Carlton, directeur des prêts, région de l'Asie.
3	10 novembre 1970	M. R. W. Bonner, vice-président (Administration), MacMillan-Bloedel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique).
4	24 novembre 1970	<i>ALCAN Aluminium Ltée:</i> M. R. A. Gentles, coordonnateur de la planification; M. Karel C. Bala, secrétaire adjoint; M. R. F. Allen, adjoint au vice-président (finances) d'ALCAN International. <i>International Nickel Company of Canada:</i> M. K. H. J. Clarke, vice-président adjoint. <i>Comité canadien national, Conseil de coopération économique du Bassin du Pacifique:</i> M. K. H. Clarke, président.
5	25 novembre 1970	M. Mark Gayn, Directeur du Bureau de l'Asie, Toronto Star.
6	1 ^{er} décembre 1970	<i>Canadian Pacifique:</i> M. A. F. Joplin, directeur de la planification du développement. <i>CP Air:</i> M. Ian A. Gray, vice-président (administration); M. H. D. Cameron, vice-président (affaires internationales). <i>COMINCO:</i> M. G. H. D. Hobbs, vice-président (région du Pacifique).
7	8 décembre 1970	M. Hedley N. Bull, professeur de relations internationales à l'Australian National University et présentement en congé sabbatique à l'Institute of War and Peace, Université Columbia de New York.
8	27 janvier 1971	<i>Ministère de la Défense nationale:</i> L'honorable Donald S. Macdonald, ministre; Le général de brigade G. G. Bell, directeur général de la planification;

- 8 27 janvier 1971 *Ministère de la Défense nationale:*
M. William Snarr, directeur, Orientation des politiques, division des Finances.
- 9 9 février 1971 M. Thomas Pope, vice-président adjoint, Bankers Trust Company, New York.
- 10 24 février 1971 M. Chester A. Ronning, ancien haut-commissaire du Canada.
- 11 2 mars 1971 *Le Conseil commercial Canada-Japon:*
M. Robert L. Houston, président;
M. N. Guthrie, secrétaire général; et
M. Keith Hay, professeur de sciences économiques à l'Université Carleton.
- 12 9 mars 1971 *Ministère des Pêches et des Forêts:*
L'honorable Jack Davis, ministre;
M. W. M. Sprules, directeur, Direction des pêches internationales.
- 13 11 mars 1971 M. John F. Howes, professeur d'histoire au département des Études asiatiques, Université de Colombie-Britannique.
- 14 6 avril 1971 M. Benjamin Higgins, directeur de programme, Centre de recherches sur le développement économique, Université de Montréal, Montréal (Qué.)
- 15 27 avril 1971 *Service universitaire canadien outre-mer (SUCO):*
M. David M. Catmur, directeur du secteur outre-mer et directeur général suppléant;
M. Robert D. H. Sallery, rédacteur en chef des revues *Readings in Development* et *Newstatements*;
M. Alfred E. Harland, responsable du personnel pour Papua, Nouvelle-Guinée;
M. Jean-Marc Métivier, directeur du programme de l'Asie;
M^{lle} Gail Ann Taylor, adjointe au directeur de la collecte des contributions.
- 16 4 mai 1971 *L'Agence canadienne de développement international (ACDI):*
M. Fergus Chambers, directeur général de la Planification; et
M. Rick Ward, chargé de la région de l'Asie.
- 17 22 septembre 1971 *Ministère de l'Industrie et du Commerce:*
L'hon. Jean-Luc Pepin, ministre;
M. Frank Petrie, directeur des Affaires du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique; et
M. J. L. MacNeil, chef de la Division du Pacifique de la même Direction.
- 18 20 octobre 1971 M. Phillips Talbot, médecin, président de l'*Asia Society*, New York, U.S.A.

Note: Il y a eu aussi un certain nombre de séances officieuses où des spécialistes ont témoigné.

